

# OMPI



IPC/WG/12/4  
ORIGINAL : anglais  
DATE : 10 décembre 2004

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS  
(UNION DE L'IPC)

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DE LA CIB**

**Douzième session**

**Genève, 29 novembre – 10 décembre 2004**

RAPPORT

*adopté par le groupe de travail*

## INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail sur la révision de la CIB (ci-après dénommé “groupe de travail”) a tenu sa douzième session à Genève du 29 novembre au 10 décembre 2004. Les membres ci-après du groupe de travail étaient représentés à la session : Allemagne, Brésil, Chine, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse et Office européen des brevets (OEB) (23). La liste des participants figure à l’annexe A du présent rapport.

2. La session a été ouverte par M. M. Price (Royaume-Uni), président du groupe de travail. M. M. Makarov, directeur adjoint du Service des systèmes de recherche de technologies du Bureau du PCT (Traité de coopération en matière de brevets) à l’OMPI, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du directeur général.

## BUREAU

3. M. A. Farassopoulos (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Le groupe de travail a adopté à l'unanimité l'ordre du jour qui figure à l'annexe B du présent rapport.

## CONCLUSIONS, DÉLIBÉRATIONS ET DÉCISIONS

5. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du groupe de travail sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu'une réserve relative à une conclusion particulière du groupe de travail a été émise ou réitérée après l'adoption de cette conclusion.

## RAPPORT SUR LA TRENTE-CINQUIÈME SESSION DU COMITÉ D'EXPERTS DE LA CIB

6. Le groupe de travail a pris note d'un rapport verbal du Secrétariat sur la trente-cinquième session du Comité d'experts de l'Union de l'IPC (ci-après dénommé "comité") (voir le document IPC/CE/35/9), en particulier du fait que le comité examine des documents portant sur une procédure du Sous-comité spécial chargé du niveau élevé de la CIB, sur une nouvelle procédure du groupe de travail dans le cadre de la CIB après sa réforme et sur la coordination des activités de ces deux organes. Le groupe de travail a été informé que l'adoption des documents susmentionnés devrait avoir lieu à la prochaine session du comité, en février 2005.

7. Le groupe de travail a aussi pris note du fait que le comité a approuvé les mesures qu'il a prises en ce qui concerne les tâches intitulées "Introduction de groupes principaux résiduels dans les sous-classes de la CIB" et "Examen des renvois dans le niveau élevé de la CIB", et a fourni d'autres indications en ce qui concerne ces tâches.

8. Le groupe de travail a pris note de la requête du comité visant à envisager la nécessité éventuelle d'un changement de nom du groupe de travail, compte tenu de la modification de son mandat dans le cadre de la CIB après sa réforme, et est convenu de recommander au comité de conserver le nom actuel car son nouveau mandat continuera à porter sur les activités de révision relatives au niveau de base de la CIB et qu'il est souhaitable de maintenir une certaine continuité dans les renvois au groupe de travail dans les divers documents concernant la CIB.

9. Le groupe de travail s'est déclaré conscient du fait que ses nouvelles responsabilités dans le cadre de la CIB après sa réforme pourront appeler un réexamen de la façon dont il tient ses réunions, y compris en ce qui concerne leur fréquence, leur durée, leur structure et l'utilisation de moyens de communication électroniques, et est convenu d'examiner cette question à sa prochaine session, qui sera la treizième (voir aussi le paragraphe 51 ci-après).

## MISE À JOUR DES EXEMPLES DE LA CIB DESTINÉS À LA FORMATION

10. Les délibérations ont eu lieu sur la base des annexes 26 et 27 du dossier de projet WG 093 contenant, respectivement, les “Principes directeurs concernant l’élaboration du matériel de formation à la CIB” et le document correspondant intitulé “Modèle pour les exemples destinés à la formation”, approuvés à titre temporaire par l’équipe d’experts chargée de la mise à jour des exemples de la CIB destinés à la formation; les délibérations ont également eu lieu sur la base des annexes 29 et 30 du dossier de projet contenant les observations sur ce sujet formulées par les États-Unis d’Amérique et l’Office européen des brevets.

11. Le groupe de travail a approuvé, en y apportant quelques modifications, les principes directeurs et le modèle correspondant, qui font respectivement l’objet des annexes G et H du présent rapport.

12. Il a été noté que, à la présente session, l’équipe d’experts a tenu des réunions distinctes sur les trois domaines techniques, au cours desquelles 29 exemples destinés à la formation ont été examinés. Un résumé de ces délibérations figure dans l’annexe I du présent rapport.

13. Consciente de l’objectif visé, à savoir l’examen de tous les exemples destinés à la formation d’ici à la fin de 2005, l’équipe d’experts a distribué à ses membres 35 exemples supplémentaires pour examen. Les décisions de l’équipe d’experts en ce qui concerne les projets relatifs aux exemples destinés à la formation, ainsi que les délais fixés pour la prochaine série d’actions sont résumés dans l’annexe J du présent rapport.

14. Le groupe de travail a accepté avec gratitude une invitation de la délégation de l’Irlande qui a proposé d’accueillir une réunion de l’équipe d’experts sur les exemples de la CIB destinés à la formation à l’Office irlandais des brevets, à Kilkenny, fin avril-début mai 2005. Il a été noté qu’à cette réunion l’équipe d’experts pourra achever plusieurs exemples destinés à la formation avant que ceux-ci soient officiellement approuvés pendant la treizième session du groupe de travail. Le Bureau international et l’Office irlandais des brevets fixeront les dates exactes en janvier 2005 et en informeront les membres de l’équipe d’experts.

## INTRODUCTION DE GROUPES PRINCIPAUX RÉSIDUELS DANS LES SOUS-CLASSES DE LA CIB

15. Les délibérations ont eu lieu sur la base d’une compilation des projets R 701 à R 706, du dossier de projet WG 111 et d’un document de travail supplémentaire établi par le Secrétariat récapitulant toutes les propositions de nouveaux groupes principaux résiduels dans les sous-classes où il a été convenu d’en créer. Le groupe de travail a approuvé la majorité de ces groupes et il a aussi approuvé quelques modifications de groupes existants. Une liste des nouveaux groupes et des modifications approuvés figure à l’annexe K du présent rapport.

16. Il a été décidé que les nouveaux groupes principaux résiduels devront aussi être indiqués dans le schéma général de la sous-classe lorsqu'il existe, et être séparés des autres groupes, le cas échéant, par une ligne horizontale. Le Secrétariat a informé le groupe de travail que toutes ces modifications seront préparées sous forme d'annexes techniques en vue de leur adoption à la prochaine session du comité d'experts.

17. Le groupe de travail a reconfirmé sa décision prise à sa onzième session selon laquelle il conviendra d'utiliser le symbole 99/00 pour les nouveaux groupes principaux résiduels de la sous-classe entière (voir le paragraphe 24 du document IPC/WG/11/7). Pour éviter toute confusion, il a été décidé que le symbole 99/00 sera employé exclusivement pour les groupes résiduels; en conséquence, la numérotation du groupe existant A43D 99/00 a été changée en A43D 98/00.

18. Le Secrétariat a informé le groupe de travail qu'une liste actualisée, basée sur l'annexe G du document IPC/WG/11/7, sera publiée pour le projet WG 111, indiquant où de nouveaux groupes principaux résiduels ont été introduits, où il a été convenu de ne pas en créer, où il existe déjà des groupes principaux résiduels – avec la numérotation desdits groupes – et où il n'a pas été possible de parvenir à un accord.

19. Le groupe de travail a demandé pour le 30 mars 2005 la communication d'observations, au sujet du projet WG 111, quant à la manière de procéder en ce qui concerne les sous-classes restantes pour lesquelles il y a désaccord entre les recommandations formulées dans des projets relatifs à des groupes résiduels, la recommandation des rapporteurs et l'opinion des offices qui ont fait connaître leur point de vue. Le groupe de travail a également demandé des observations quant à l'opportunité de changer pour 99/00 ou 999/00 la numérotation de groupes principaux résiduels existants qui sont résiduels pour l'ensemble de la sous-classe. Il a été demandé au Secrétariat d'assumer la fonction de rapporteur et d'établir un rapport pour le 30 avril 2005.

## PRÉSENTATION DES NOTES DANS LA CIB APRÈS SA RÉFORME

20. Les délibérations ont eu lieu sur la base de l'annexe 14 du dossier de projet WG 112, qui contient une proposition présentée par la Suède relative à l'introduction, dans chacune des sous-classes des classes C01 et C07, d'une note nouvelle indiquant la règle de la dernière place dans ces sous-classes.

21. Le texte proposé pour cette nouvelle note, appelée à figurer dans les sous-classes des classes C01 et C07 et approuvée par le groupe de travail sous réserve de quelques modifications, est le suivant :

### Note pour les sous-classes de la classe C01

“Il est important de tenir compte de la note (1) après la classe C01, qui définit la règle de la dernière place appliquée dans cette classe, c'est-à-dire des sous-classes C01B à C01G et dans ces sous-classes.”

Note pour les sous-classes de la classe C07 (à l'exception de la sous-classe C07B)

“Il est important de tenir compte de la note (2) après la classe C07, qui définit la règle de la dernière place appliquée des sous-classes C07C à C07K et dans ces sous-classes.”

L'introduction de la note dans les sous-classes mentionnées a été approuvée par le groupe de travail sans modification, de la façon indiquée dans l'annexe 14 du dossier de projet.

22. Le groupe de travail a aussi examiné et approuvé, sous réserve de quelques modifications, les notes après les classes C01 et C07, qui avaient été approuvées provisoirement par le groupe de travail à sa onzième session, à savoir :

Note (1) après la classe C01

“(1) Dans les sous-classes C01B à C01G, et dans chacune de ces sous-classes, sauf --- dernière place appropriée, par exemple, le permanganate de potassium est classé uniquement comme composé du permanganate dans la sous-classe C01G.”

Note (2) après la classe C07

“(2) Dans les sous-classes C07C à C07K, et dans chacune de ces sous-classes, sauf --- dernière place appropriée. Par exemple, 2-butyle-pyridine, qui contient une chaîne acyclique et un hétérocycle, n'est classée que comme composé hétérocyclique, dans la sous-classe C07D. En général, et sauf ---.”

23. Le groupe de travail a aussi examiné le document IPC/WG/12/2, contenant des observations présentées par les États-Unis d'Amérique sur les notes normalisées aux fins du classement des mélanges ou compositions, adoptées par le Comité d'experts de la CIB à sa trente-quatrième session, dans le cadre du traitement des systèmes hybrides de la CIB.

24. Il est convenu que, bien que ces notes, à proprement parler, soient couvertes par les paragraphes 149, 150, 153 et 154 du Guide de la CIB, elles sont particulièrement utiles pour les utilisateurs des secteurs correspondants de la CIB où les schémas hybrides ont été éliminés, car elles leur indiquent comment ils doivent appliquer les nouvelles règles au classement des mélanges. Il a été noté qu'il ne serait pas possible de modifier ces notes à ce stade, compte tenu du temps limité disponible avant la prochaine édition de la CIB. Le groupe de travail pourra réexaminer, pendant la prochaine période de révision, si ces notes peuvent être supprimées ou modifiées.

## EXAMEN DES RENVOIS DANS LE NIVEAU ÉLEVÉ DE LA CIB

25. Le groupe de travail a pris note d'un rapport verbal du Secrétariat sur l'état d'avancement du projet WG 091. Comme convenu à la onzième session du groupe de travail, tenue en juin 2004 (voir les paragraphes 35 à 41 du document IPC/WG/11/7), le Bureau international a mis à disposition des listes contenant au total près de 5100 renvois dans le niveau élevé de la CIB vers des endroits situés en dehors de leur niveau hiérarchique. Les offices s'étant portés volontaires pour examiner les listes et renvois se sont penchés sur les renvois susmentionnés et ont déterminé quels groupes dans le niveau de base pourraient être signalés par un astérisque indiquant que l'utilisateur du niveau de base devrait consulter les renvois dans les sous-groupes du niveau élevé afin de déterminer la portée exacte du groupe figurant dans le niveau de base. Les résultats de ce travail approfondi sont présentés en détail dans les annexes 14 à 24 du dossier de projet.

26. Il a été noté qu'à peu près un quart des renvois examinés pourrait donner lieu à l'indication par un astérisque d'un groupe du niveau de base. Les travaux des offices ayant procédé à l'examen des listes et renvois ont montré que la consultation du niveau élevé par un utilisateur du niveau de base en vue de déterminer la portée d'un groupe du niveau de base se révélerait compliquée. Par ailleurs, le système RIPCIS permet d'afficher les groupes du niveau de base sous des titres (ou des renvois) différents lors de la consultation du niveau de base plutôt que lors de celle du niveau élevé. Aussi, les groupes du niveau de base pourraient-ils comporter un renvoi (vers un autre groupe du niveau de base) plutôt qu'un astérisque lors de la consultation du niveau de base, tout en restant inchangés lors de la consultation du niveau élevé.

27. Il a donc été décidé de renoncer à inclure tout astérisque dans le niveau de base. Au contraire, les offices chargés de l'examen des listes et renvois ont été invités à proposer des renvois dans les groupes du niveau de base qu'il avait été proposé de signaler au moyen d'un astérisque. Les titres de ces renvois doivent être suffisamment simples pour les utilisateurs du niveau de base et leur utilité dans le cadre du niveau de base doit faire l'objet d'un examen approfondi. Les offices chargés de l'examen des listes et renvois doivent envisager de renoncer à inclure des renvois ne répondant pas aux exigences susmentionnées.

28. Chacun de ces offices a été invité à présenter, d'ici à la fin de février 2005, les renvois dans les sections qu'il a déjà examinés afin qu'ils puissent figurer dans la huitième édition de la CIB.

## PROGRAMME DE DÉFINITIONS DANS LA CIB

29. Le groupe de travail a examiné, en particulier, le document IPC/WG/11/7, ainsi que les compilations des dossiers des projets de définition pertinents. Les décisions du groupe de travail relatives à ces projets, en particulier pour ce qui concerne les nouveaux délais et les offices chargés de la traduction, figurent dans l'annexe F du présent rapport et des informations complémentaires sur certaines de ces décisions sont fournies au paragraphe 30 ci-après. Il a été convenu en outre de créer un nouveau projet de définitions (D 070) pour la sous-classe A23L.

30. Outre les décisions dont il est rendu compte dans l'annexe F du présent rapport, le groupe de travail a formulé les observations ci-après au sujet des projets de définition dans la CIB. Dans la partie qui suit, toute référence à des annexes désigne, sauf indication contraire, les annexes du dossier de projet correspondant.

#### Projets de définitions de la CIB

Projet D 002 (chimie) – Le groupe de travail est convenu que l'exemple du "prilling" figurant dans l'énoncé de la définition doit être retiré et approuvé les autres modifications apportées à la version anglaise conformément à l'annexe 36; la version française de l'annexe 38 a été approuvée sous réserve de l'introduction des modifications correspondantes.

Projet D 003 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise modifiée de l'annexe 31 et la version française de l'annexe 33.

Projet D 004 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise modifiée de l'annexe 38 et la version française de l'annexe 41.

Projet D 005 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise modifiée de l'annexe 27 et la version française de l'annexe 31.

Projet D 006 (électricité) – Compte tenu des modifications de la sous-classe B81B, approuvées dans le cadre du projet de révision C 384 (voir l'annexe 1 du présent rapport), le groupe de travail est convenu que les renvois dans la note 3, supprimée, de la sous-classe B81B doivent être considérés comme des renvois à des endroits axés sur l'application et placés sous le sous-titre correspondant. Il a aussi été décidé que le renvoi à la section C dans les "Renvois indicatifs" (voir l'annexe 40) doit être placé sous les "Renvois influençant le classement". Le groupe de travail a invité les offices à formuler des observations sur l'emplacement de ces renvois et sur le dernier paragraphe sous le sous-titre "General Relationship of Microstructures of B81B with Micro-sized Structures Found in the Subclasses of Sections C and H" (voir l'annexe 40 susmentionnée).

Projet D 007 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise modifiée de la définition telle qu'elle a été proposée par le rapporteur dans l'annexe 28. Il a aussi approuvé la version française de l'annexe 26. Le Secrétariat a été invité à placer les renvois dans ladite annexe 26, conformément à leur emplacement dans l'annexe 28.

Projet D 008 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise modifiée de la définition telle qu'elle est proposée dans l'annexe 26. Il est convenu que le renvoi au sous-groupe A61K 9/51 doit être placé sous le sous-titre correspondant aux renvois d'endroits généraux à des endroits axés sur l'application et que le Secrétariat incorporera cette modification dans ladite annexe 26. Il a été demandé à l'office ayant effectué la traduction d'incorporer ces modifications dans la version française.

Projet D 009 (électricité) – Il a été demandé au rapporteur d'élaborer une nouvelle proposition en tenant compte des récentes observations formulées par la France et la Suède (voir les annexes 23 et 24).

Projet D 010 (électricité) – Le groupe de travail a accepté la proposition figurant dans l'annexe 25, à condition que le terme "distance" soit supprimé dans le glossaire et que la définition du terme "objet" soit remplacée par la définition correspondante dans l'annexe 19.

Projet D 012 (mécanique) – Le Secrétariat a été invité à trier les "Renvois influençant le classement" dans la dernière proposition du rapporteur (voir l'annexe 24) et à les placer sous les sous-titres correspondants. Le groupe de travail a invité l'office ayant effectué la traduction à examiner les dernières observations formulées sur la version française et à présenter une version révisée compte tenu du tri des renvois susmentionné. Les offices francophones ont été invités à approuver par voie électronique cette version française révisée.

Projet D 013 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise conformément à l'annexe 14.

Projet D 014 (mécanique) – Le groupe de travail est convenu que la matière définie au cinquième point de l'énoncé de la définition ne sera pas couverte par la sous-classe A61N, en raison de son intitulé (voir l'annexe 19), et a demandé au rapporteur de supprimer ce point et de réviser la proposition en conséquence.

Projet D 015 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé, sous certaines conditions, la version française de l'annexe 15 et a invité le rapporteur et l'office ayant effectué la traduction à intégrer dans leurs propositions les dernières observations (novembre 2004) formulées par la France et l'OEB sur le forum électronique.

Projet D 016 (mécanique) – Le groupe de travail a invité les offices à formuler des observations sur la dernière proposition du rapporteur (voir l'annexe 15).

Projet D 017 (mécanique) – La version anglaise du projet (voir l'annexe 24) a été approuvée sous certaines conditions. Le Secrétariat a été invité à trier les "Renvois influençant le classement" et à les placer sous les sous-titres correspondants.

Projet D 018 (mécanique) – Le groupe de travail a invité le rapporteur à élaborer une nouvelle proposition en tenant compte des récentes observations formulées par les États-Unis d'Amérique (voir l'annexe 24).

Projet D 019 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise de l'annexe 28 et a invité les offices à formuler des observations sur la version française de l'annexe 29.

Projet D 020 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise de l'annexe 24.

Projet D 021 (chimie) – Il a été demandé au rapporteur d'ajouter la sous-rubrique "Classification multiple" dans la section "Liens entre secteurs d'une large portée" sur le modèle des définitions dans la classe C07 (par exemple, voir l'annexe 36 du dossier de projet D 002) et d'introduire les renvois aux sous-classes A61P et A61Q. Le groupe de travail a aussi rappelé la règle figurant dans les directives relatives à la rédaction des définitions selon laquelle cette partie ne devrait expliquer que les liens qui ne peuvent pas être matérialisés sous la forme de renvois et a demandé au rapporteur de réexaminer les renvois figurant actuellement dans cette partie. En outre, il est convenu que le terme "active" devrait être supprimé du texte du cinquième point (précédé d'une puce) à la page 3 de l'annexe 35 du texte anglais.

Projet D 022 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version française de l'annexe 19.

Projet D 023 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version française de l'annexe 17, sous réserve du remplacement de "comprend" par "comprennent" dans la première entrée du glossaire.

Projet D 024 (chimie) – Le groupe de travail est convenu qu'une explication du sigle "HPLC" devra aussi figurer dans la version anglaise et approuvé la version française de l'annexe 24, sous réserve de modifications tenant compte des observations de l'Office européen des brevets communiquées le 26 novembre 2004.

Projet D 025 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise modifiée de l'annexe 31 et a demandé au rapporteur d'utiliser des indices et des exposants dans les formules chimiques figurant dans la section "Synonymes et mots clés".

Projet D 027 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise de l'annexe 33 sous certaines conditions. Il a été demandé au rapporteur de supprimer les expressions renvoyant au groupe principal G01N 21/00 et à la sous-classe G02B dans la section intitulée "Liens entre secteurs d'une large portée" de la définition du groupe principal G01M 11/00 et d'introduire un renvoi correspondant à la sous-classe G02B dans la section intitulée "Renvois indicatifs".

Projet D 028 (électricité) – La version anglaise du projet a été approuvée (voir l'annexe 14).

Projet D 030 (mécanique) – Le groupe de travail a approuvé la version française (voir l'annexe 21).

Projet D 031 (mécanique) – Le groupe de travail est convenu que l'énoncé de la définition proposée dans l'annexe 26 est trop large et trop complexe compte tenu de la matière couverte par la sous-classe E01D. Les offices ont donc été invités à formuler d'autres observations et il a été demandé au rapporteur de présenter une nouvelle proposition tenant compte de ces observations à venir.

Projet D 036 (chimie) – Le groupe de travail est convenu que les exemples de documents mentionnés dans la section “Règles particulières de classement” de la dernière proposition du rapporteur (annexe 35) doivent être supprimés. Il a été demandé de formuler des observations sur cette proposition.

Projet D 037 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise modifiée de l’annexe 22 et est convenu que, conformément à la définition de la sous-classe C07C (projet D 002), le paragraphe relatif à la classe C07 doit être placé au début de la section “Liens entre secteurs d’une large portée”. Le rapporteur a été invité à procéder à cette correction dans l’annexe 22 précitée. Le groupe de travail a également approuvé la version française de l’annexe 25, sous réserve des modifications susmentionnées et du classement dans l’ordre alphabétique des entrées du glossaire.

Projet D 038 (chimie) – Il a été décidé de placer le paragraphe relatif à la classe C07 au début de la section “Liens entre secteurs d’une large portée”. Il a également été convenu de remplacer le terme “so” dans la dernière phrase de cette section, dans l’annexe 22, par le terme “par exemple”, et le terme “to”, sous l’entrée “Immunoglobulins” dans le glossaire, par “two”. L’office chargé de la traduction a été invité à présenter une nouvelle version française intégrant les modifications susmentionnées.

Projet D 039 (chimie) – Le groupe de travail est convenu que la sous-classe C12S ne doit pas être incorporée à la série de sous-classes mentionnées dans le premier paragraphe de la section “Liens entre secteurs d’une large portée” et il a approuvé la version anglaise conformément à l’annexe 33. Il a été décidé de rayer la sous-classe C12S de la liste des sous-classes entre lesquelles la règle de la dernière place s’applique, telle qu’elle figure dans la note 1) après la classe C12. Le rapporteur a été invité à présenter une proposition à cet effet selon la procédure décrite aux paragraphes 39 à 44 ci-après.

Projet D 040 (chimie) – Le groupe de travail a approuvé la version anglaise modifiée de l’annexe 26 et est convenu d’un nouveau libellé pour l’entrée “micro-organismes” dans le glossaire. Ce nouveau libellé doit aussi remplacer le libellé actuel de l’entrée correspondante dans la définition de la sous-classe C12N (voir l’annexe 33 du projet D 039). Il a également été convenu de supprimer la deuxième entrée dans le glossaire.

Projet D 043 (électricité) – Le groupe de travail a invité les offices à formuler des observations sur l’emplacement des renvois dans la dernière proposition du rapporteur (voir l’annexe 5) à la demande du rapporteur (voir l’annexe 4).

Projet D 044 (électricité) – Le groupe de travail a approuvé la proposition modifiée du rapporteur concernant l’annexe 17 ainsi que la version française de l’annexe 20.

Projet D 045 (électricité) – La version française de l’annexe 12 a été approuvée.

Projet D 047 (électricité) – La version française de l’annexe 8 a été approuvée.

## PROGRAMME DE RÉVISION DE LA CIB

### Généralités

31. Le groupe de travail était saisi en particulier du document IPC/WG/11/7 et des dossiers de projet correspondants.

32. Le groupe de travail a examiné 10 projets de révision de la CIB en suspens et a approuvé les modifications à apporter à ces projets (voir les annexes techniques 1 à 22 du présent rapport). Ses décisions concernant ces projets sont consignées dans l'annexe C du présent rapport, et on trouvera dans le paragraphe 33 ci-dessous des renseignements complémentaires sur certaines de ces décisions. La liste des classes ou sous-classes pour lesquelles des modifications ont été approuvées pendant la période de révision figure dans l'annexe D du présent rapport. Les changements apportés aux modifications approuvées lors de sessions antérieures sont indiqués dans l'annexe E de ce même rapport. L'annexe L donne la liste des sous-classes dont relèvent les annexes techniques 1 à 22 susmentionnées.

### Projets de révision de la CIB

33. Indépendamment des décisions mentionnées dans l'annexe C du présent rapport, le groupe de travail a fait les observations ci-après au sujet des projets de révision de la CIB.

Projet C 388 (mécanique) – Les autres groupes du schéma de la sous-classe B60W ont été approuvés (voir annexe 6 du présent rapport) ainsi que les modifications à apporter à d'autres sous-classes et les renvois dans ces autres sous-classes, qui découlent de la création de la sous-classe B60W (voir les annexes techniques pertinentes du présent rapport).

Suite à la définition d'une nouvelle portée du groupe principal B60W 30/00, il a été décidé que le sous-groupe 30/12, déjà approuvé à la onzième session du groupe de travail, n'a plus sa place dans le groupe principal 30/00; le groupe de travail a envisagé d'autres solutions, par exemple la création d'un nouveau groupe principal 35/00, qui ont toutes été jugées inappropriées compte tenu de la règle de la première place dans ce secteur, et il a finalement décidé de supprimer ce sous-groupe du schéma. Le groupe de travail a invité le Sous-comité chargé du niveau élevé à envisager la création d'un tel sous-groupe dans le niveau élevé.

La version française intégrale a aussi été approuvée et le projet a été considéré comme achevé.

Projet C 426 (mécanique) – Il a été décidé de supprimer le terme "provende" dans le titre de la sous-classe A01F. Compte tenu de la confusion que ce terme peut créer dans d'autres endroits de la CIB, les projets de définition D 067 (sous-classe A01D), D 068 (sous-classe A01F) et D 069 (sous-classe A23K) ont été créés. La Suède s'est portée volontaire pour assumer les fonctions de rapporteur pour ces projets.

Project C 427 (mécanique) – Le groupe de travail a décidé de maintenir, dans le niveau élevé de la CIB, uniquement les sous-groupes non imprimés de la sous-classe B31B donnant lieu à certaines activités et de supprimer tous les autres, ainsi que l'a proposé le rapporteur dans le dernier rapport (voir l'annexe 9 du dossier de projet), sans toutefois apporter de changement à leur titre (voir l'annexe 15 du présent rapport).

Projet C 430 (chimie) – Il a été convenu que des définitions sont nécessaires pour la sous-classe A 62 D. Un projet de définitions a donc été créé (D 071) et l'OEB s'est porté volontaire pour agir en qualité de rapporteur.

#### MISE À JOUR DE LA PARTIE DU MANUEL DE L'OMPI SUR L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE RELATIVE À LA CIB

34. Le groupe de travail a examiné le rapport présenté par la Suède en sa qualité de rapporteur (voir l'annexe 7 du dossier de projet IPC/WG/113), qui propose des orientations possibles pour le remaniement des documents respectivement intitulés "Principes généraux du travail de révision de la CIB" et "Instructions particulières pour la révision de la CIB" qui sont inclus dans le *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle*.

35. Le groupe de travail a accepté la proposition de la Suède tendant à ce que le contenu des publications précitées fasse l'objet d'une révision de fond et d'une restructuration plutôt que d'une simple actualisation pour tenir compte des nouveaux principes et des nouvelles règles découlant de la réforme de la CIB et il a décidé que le contenu de ces publications devra être regroupé en un seul document de manière à donner à l'utilisateur des lignes directrices d'ensemble quant à la théorie et à la pratique du travail de révision.

36. Le groupe de travail a approuvé la structure de la nouvelle publication proposée par la Suède, qui consisterait en trois parties portant respectivement sur les objectifs généraux de la CIB, la présentation des schémas de classement et la méthodologie de la révision de la CIB.

37. Le groupe de travail a également examiné des documents qu'il est proposé d'incorporer sous forme d'annexes dans une nouvelle publication et il est convenu de l'utilité de leur inclusion, tout en indiquant cependant que, en ce qui concerne le document "Revision Philosophy and Revision Procedure for the Reformed IPC", seul devra être inclus le texte traitant des principes généraux de la révision.

38. Le groupe de travail a exprimé sa gratitude à la Suède pour avoir joué un rôle moteur dans la préparation d'une publication nouvelle importante sur le processus de révision de la CIB après sa réforme et il a invité la Suède à présenter une version de synthèse de cette publication pour le 15 mars 2005. Les observations sur cette proposition devront parvenir au Secrétariat au plus tard le 15 avril 2005.

## PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DE LA CIB TIRÉES DES PROJETS DE DÉFINITIONS

39. Les délibérations ont eu lieu sur la base de l'annexe 6 du dossier de projet WG 114, contenant une proposition du rapporteur présentée par le Bureau international sur les moyens de récapituler les propositions d'amélioration de la CIB tirées des projets de définitions, en vue de leur incorporation dans le schéma de classement de la CIB.

40. Il a été convenu que les propositions d'amélioration de la CIB en général, et pas seulement celles émanant des projets de définitions, doivent être récapitulées dans des projets WG spéciaux par domaine de la technique, ainsi que dans un projet supplémentaire pour les propositions indépendantes de tout domaine technique.

41. Il conviendra de fixer une date limite avant chaque session du groupe de travail pour la présentation des propositions d'amélioration de la CIB. L'office auteur de la proposition devra indiquer si celle-ci entraîne le reclassement de documents ou non.

42. Une fois les propositions soumises, les offices seront invités à les commenter; des délais seront fixés pour la présentation de ces commentaires. Enfin, le Bureau international établira, avant chaque session du groupe de travail et pour chaque projet, une synthèse des propositions et des commentaires correspondants. Cette procédure pourrait être utilisée non seulement pour les améliorations découlant de projets de définitions, mais également pour tout type d'amélioration, s'agissant par exemple de propositions de révision. Des projets distincts pourront être créés à l'avenir en vue de récapituler les demandes de révision, si le nombre total de propositions reçues devient trop élevé.

43. Ensuite, le groupe de travail examinera ces propositions, déterminera si un projet de révision, de définition ou de maintenance s'impose et si l'examen de ce projet devra être poursuivi par le sous-comité chargé du niveau élevé ou par le groupe de travail. Le groupe de travail établira également des priorités en fonction du volume de travail.

44. Un projet spécial distinct sera également créé pour récapituler les erreurs évidentes que le Bureau international sera invité à corriger dans la CIB sans autres délibérations.

## DEMANDE DE RÉVISION DE LA CIB

45. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document IPC/WG/12/3 contenant une demande de révision présentée par la Chine portant sur la subdivision du groupe principal A01N 65/00.

46. Le groupe de travail a décidé d'inclure cette demande dans le programme de la prochaine période de révision (projet C 432). La Chine a été désignée comme rapporteur.

47. Le rapporteur a été invité à essayer le schéma proposé et à fournir des données statistiques sur la taille potentielle du dossier et le taux de croissance des groupes proposés.

48. Des observations ont été demandées, en particulier aux membres de l'équipe d'experts sur les savoirs traditionnels, sur :

- la question de savoir quels groupes, parmi les groupes proposés, compte tenu des données statistiques ci-dessus qui seront fournies, pourront faire partie du niveau de base et, par conséquent, quel organe devrait poursuivre l'examen de ce projet;
- la question de savoir si la subdivision proposée, fondée sur la classification botanique, est appropriée pour la matière couverte par le groupe A01N 65/00;
- les ressources disponibles pour le reclassement ultérieur.

Les délais fixés pour mener à bien les actions correspondantes sont indiqués dans l'annexe C du présent rapport.

## ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

49. Le président a déclaré que 10 projets de révision inscrits à l'ordre du jour de la présente session (voir l'annexe B du présent rapport) ont été examinés et achevés. Il a précisé que l'annexe C du présent rapport fait le point sur chaque projet de révision et indique brièvement les travaux qu'il reste à accomplir. Il a ajouté que neuf projets de définition au total ont été approuvés en anglais et qu'en plus 14 projets de définition ont été achevés en français et en anglais. Il a aussi dit que l'annexe F du présent rapport indique l'état d'avancement de chaque projet de définition inscrit au programme. Il a précisé enfin que 29 projets d'exemples destinés à la formation ont été examinés par l'équipe d'experts et que sept d'entre eux sont achevés. L'annexe J du présent rapport indique l'état d'avancement de chaque projet d'exemple de formation inscrit au programme.

50. Le président a déclaré que, pendant la session en cours, le groupe de travail a poursuivi l'exécution d'un programme de travail important concernant la mise en œuvre des résultats de la réforme de la CIB et qu'il a fait des progrès satisfaisants.

## PROCHAINE SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL

51. Le groupe de travail a eu une discussion préliminaire sur la longueur et le nombre des sessions annuelles. En vue de l'examen de cette question à la prochaine session du groupe de travail, le projet WG 121 a été créé et l'Irlande s'est portée volontaire comme rapporteur. Le rapporteur a été invité à présenter une proposition initiale sur le forum électronique et à fixer les actions à entreprendre et les délais à respecter.

52. Après évaluation de la charge de travail prévue pour sa prochaine session (voir le paragraphe 53 ci-dessous), le groupe de travail est convenu de consacrer les deux premiers jours au domaine de la mécanique, le troisième jour au domaine de l'électricité et les deux derniers jours au domaine de la chimie. Il a été demandé au Bureau international, lorsqu'il convoquera la prochaine session du groupe de travail, de tenir compte de l'éventuelle nécessité de prolonger la session, en fonction du volume de travail envisagé, et de modifier le nombre de journées consacrées à l'un ou l'autre des domaines techniques. Il a été noté que le Bureau international élaborera une procédure de téléadoption du rapport en utilisant des moyens de communication électroniques en vue de l'application de cette procédure à la prochaine session.

53. Le groupe de travail a pris note des dates provisoires de sa treizième session :

13 - 17 juin 2005.

*54. Le groupe de travail a adopté le présent rapport à l'unanimité lors de la séance de clôture, le 10 décembre 2004.*

[Les annexes suivent]

ANNEXE A/ANNEX A

LISTE DES PARTICIPANTS/  
LISTE OF PARTICIPANTS

I. ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/  
in the alphabetical order of the names in French of the States)

ALLEMAGNE/GERMANY

Axel OKELMANN, Head, Classification Department, German Patent and Trade Mark Office, Munich

Stephan KRUIP, Senior Examiner, German Patent and Trade Mark Office, Munich

Andrea MÜNZBERG (Ms.), Expert, German Patent and Trade Mark Office, Munich

Ulrich RÖDIGER, Expert, German Patent and Trade Mark Office, Munich

BRÉSIL/BRAZIL

Carlos Alberto MAIER HAGE, Head, Patent Mechanical Division, National Institute of Industrial Property, Rio de Janeiro

CHINE/CHINA

HUANG Yingyan (Ms.), Head of Document Research Division, Documentation Department, State Intellectual Property Office (SIPO), Beijing

ZHOU Hubin (Mrs.), Examiner, Chemistry Department, State Intellectual Property Office (SIPO), Beijing

DANEMARK/DENMARK

Sigurd Bak CHRISTENSEN, Senior Examiner, Danish Patent and Trademark Office, Taastrup

ÉGYPTE/EGYPT

Mona MIKHAIL (Mrs.), Technical Examiner, Patent Office, Academy of Scientific Research and Technology, Cairo

Hanaa MOHAMED ELDAKRORY (Mrs.), Technical Examiner, Patent Office, Academy of Scientific Research and Technology, Cairo

Mahmoud SELIM ALY, Technical Examiner, Patent Office, Academy of Scientific Research and Technology, Cairo

ESPAGNE/SPAIN

Francisco Javier CERVERA, Técnico Superior Examinador, Oficina Española de Patentes y Marcas, Madrid

Francisco Javier HAERING PÉREZ, Técnico Superior Examinador, Oficina Española de Patentes y Marcas, Madrid

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

John SALOTTO, International Classifier, Patent and Trademark Office, U.S. Department of Commerce, Washington, D.C.

P. Kate WHITE (Ms.), International Classifier, Patent and Trademark Office, U.S. Department of Commerce, Washington, D.C.

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Olga TIOURINA (Mrs.), Senior Examiner, Federal Institute of Industrial Property, Federal Intellectual Property Service of the Russian Federation, Moscow

Zoya VOYTSEKHOVSKAYA (Mrs.), Senior Examiner, Federal Institute of Industrial Property, Federal Intellectual Property Service of the Russian Federation, Moscow

Elena ASENINA (Mrs.), Principal Specialist, Federal Institute of Industrial Property, Federal Intellectual Property Service of the Russian Federation, Moscow

Elena YAKUSHEVA (Mrs.), Principal Specialist, Federal Institute of Industrial Property, Federal Intellectual Property Service of the Russian Federation, Moscow

FINLANDE/FINLAND

Ritva Sirkka-Liisa AALTO (Mrs.), Senior Examiner, National Board of Patents and Registration of Finland, Helsinki

Heidi ETTY-Maj NIEMI (Ms.), Patent Examiner, National Board of Patents and Registration of Finland, Helsinki

FRANCE

Yves MOLLET, ingénieur en chef, Institut national de la propriété industrielle, Paris

Évelyne OZIOL (Mme), ingénieur en chef, Institut national de la propriété industrielle, Paris

IRLANDE/IRELAND

Fergal James BRADY, Examiner, Patents Office, Kilkenny

ITALIE/ITALY

Attilio RONCACCI, Director, Ministry of Production Activities, Italian Patent and Trademark Office, Rome

JAPON/JAPAN

Hitoshi DOI, Deputy Director, Patent Information Promotion Policy Office, Patent Information Division, General Administration Department, Japan Patent Office, Tokyo

Kunihiko FUSHIMI, Assistant Director, Patent Information Promotion Policy Office, Patent Information Division, General Administration Department, Japan Patent Office, Tokyo

Shintaro TAKAHARA, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

MEXIQUE/MEXICO

Esther LÓPEZ ÁVILA (Srta.), Especialista en Propiedad Industrial, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial, México

NORVÈGE/NORWAY

Olav Alfred AASEN, Head of Section, Patent Department, Norwegian Patent Office, Oslo

PORTUGAL

Sofia RODRIGUES (Ms.), Patent Examiner, National Institute of Industrial Property, Lisbon

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

Jooik PARK, Intellectual Property Attaché, Permanent Mission, Geneva

ROUMANIE/ROMANIA

Lavinia Ramona CORNEA (Mrs.), Senior Examiner, Head of Bureau, State Office for Inventions and Trademarks, Bucharest

Mirela GEORGESCU (Mrs.), Senior Examiner, Head of Bureau, State Office for Inventions and Trademarks, Bucharest

Bucura IONESCU (Mrs.), Senior Examiner, Head of Bureau, State Office for Inventions and Trademarks, Bucharest

Nicolae MURĂRUȘ, Senior Examiner, State Office for Inventions and Trademarks, Bucharest

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Martin John PRICE, Senior Examiner, International Classifications, The Patent Office, Newport

Jason SCOTT, Senior Examiner, The Patent Office, Newport

SLOVÉNIE/SLOVENIA

Tatjana JERŠAN (Mrs.), Patent Examiner, Slovenian Intellectual Property Office, Ljubljana

SUÈDE/SWEDEN

Anders BRUUN, Patent Expert, Swedish Patent and Registration Office, Stockholm

Carolina GÓMEZ LAGERLÖF (Ms.), Senior Examiner, Swedish Patent and Registration Office, Stockholm

Nina ÖDLING (Ms.), Engineer, Swedish Patent and Registration Office, Stockholm

SUISSE/SWITZERLAND

Kaspar AMSLER, chef examen, Division des brevets, Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

Michele BORDONI, expert en brevet, Division des brevets, Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

Pascal WEIBEL, expert en brevet, Division des brevets, Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

II. ORGANISATION MEMBRE/MEMBER ORGANIZATION

OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS (OEB)/EUROPEAN PATENT OFFICE (EPO)

Paul DAELEMAN, IPC Reform Administrator, Classification Board Member, Rijswijk

Anne GLANDDIER (Ms.), Chief Examiner, Classification Board Member, Rijswijk

Hasso MENDE, Chief Examiner, Classification Board Member, Rijswijk

Adriano NARMINIO, Chief Examiner, Classification Board Member, Rijswijk

Pasquale FOGLIA, Examiner, Classification Board Member, Rijswijk

Roberto IASEVOLI, Administrator, Classification Board Member, Rijswijk

III. BUREAU/OFFICERS

Président/Chair: Martin John PRICE (Royaume-Uni/United Kingdom)

Vice-présidente/Vice-Chair: Esther LÓPEZ AVILA (Miss) (Mexique/Mexico)

Secrétaire/Secretary: Antonios FARASSOPOULOS (OMPI/WIPO)

IV. BUREAU INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA  
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)/INTERNATIONAL BUREAU OF THE  
WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Bureau du PCT (Traité de coopération en matière de brevets)/Office of the PCT (Patent Cooperation Treaty): Mikhail MAKAROV (directeur adjoint du Service des systèmes de recherche de technologies/Deputy Director, Technology Retrieval Systems Service); Antonios FARASSOPOULOS (chef de la Section de la classification internationale des brevets (CIB)/Head, International Patent Classification (IPC) Section); Lutz MAILÄNDER (administrateur principal de la classification des brevets à la Section de la classification internationale des brevets (CIB)/Senior Patent Classification Officer, International Patent Classification (IPC) Section); XU Ning (Mme/Mrs.) (administratrice de la classification en matière de brevets à la Section de la classification internationale des brevets (CIB)/Patent Classification Officer, International Patent Classification (IPC) Section)

Division des systèmes informatiques du PCT/PCT Information Systems Division:  
Patrick FIÉVET (chef de projet, Groupe du projet CLAIMS/Project Manager,  
CLAIMS Project Unit)

[L'annexe B suit/  
Annex B follows]

## ANNEXE B

## ORDRE DU JOUR

	<u>Paragraphe</u> (annexes)
1. Ouverture de la session	2
2. Adoption de l'ordre du jour	4 (B)
3. Rapport sur la trente-cinquième session du Comité d'experts de la CIB Voir le document IPC/CE/35/9.	6 – 9
4. Mise à jour des exemples de la CIB destinés à la formation Voir le projet WG 093.	10 – 14 (G, H, I, J)
5. Introduction de groupes principaux résiduels dans les sous-classes de la CIB Voir le document IPC/WG/11/7 et les projets R 701, R 702, R 703, R 704, R 705, R 706, WG 111.	15 – 19 (K)
6. Présentation des notes dans la CIB après sa réforme Voir les documents IPC/WG/11/7 et IPC/WG/12/2 et le projet WG 112.	20 – 24
7. Examen des renvois dans le niveau élevé de la CIB Voir le document IPC/WG/11/7 et le projet WG 091.	25 – 28
8. Projets de définitions de la CIB relatifs au domaine de la mécanique Voir le document IPC/WG/11/7 et les projets* D 012(F), D 013, D 014, D 015(F), D 016, D 017, D 018, D 019, D 020, D 029(F), D 030(F), D 031, D 032(F), D 034, D 035, D 041(F), D 042(F).	29, 30 (F)

---

\* (F) indique que seule la version française des modifications approuvées (ou des projets approuvés) en anglais devait être examinée.

Les projets soulignés aux points 11, 12 et 13 avaient priorité lors de la session.

	<u>Paragrophes</u> (annexes)
9. Projets de définitions de la CIB relatifs au domaine de l'électricité Voir le document IPC/WG/11/7 et les projets* D 006, D 007, D 008(F), D 009, D 010, D 011(F), D 027, D 028, D 043, D 044(F), D 045(F), D 046, D 047(F), D 048, D 049, D 050(F), D 051(F), D 052(F), D 053.	29, 30 (F)
10. Projets de définitions de la CIB relatifs au domaine de la chimie Voir le document IPC/WG/11/7 et les projets* D 002, D 003(F), D 004, D 005(F), D 021, D 022(F), D 023(F), D 024(F), D 025, D 036, D 037, D 038, D 039, D 040.	29, 30 (F)
11. Projets de révision de la CIB relatifs au domaine de la mécanique Voir le document IPC/WG/11/7 et les projets* <u>C 388</u> , <u>C 426</u> , <u>C 427</u> , <u>C 428</u> .	31 – 33 (C, D, E, L, A.T.)
12. Projets de révision de la CIB relatifs au domaine de l'électricité Voir le document IPC/WG/11/7 et les projets* <u>C 384</u> , <u>C 424 (F)</u> , <u>C 429</u> .	31 – 33 (C, D, E, L, A.T.)
13. Projets de révision de la CIB relatifs au domaine de la chimie Voir le document IPC/WG/11/7 et les projets* <u>C 412</u> , <u>C 430</u> , <u>C 431</u> .	31 – 33 (C, D, E, L, A.T.)
14. Mise à jour de la partie du <i>Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle</i> relative à la CIB Voir le document IPC/WG/11/7 et le projet WG 113.	34 – 38
15. Propositions d'amélioration de la CIB figurant dans les projets de définitions Voir le document IPC/WG/11/7 et le projet WG 114.	39 – 44
16. Demande de révision de la CIB Voir le document IPC/WG/12/3.	45 – 48
17. État d'avancement des travaux	49, 50 (B, C, F, J)

	<u>Paragraphes</u> (annexes)
18. Prochaine session du groupe de travail	51 – 53
19. Adoption du rapport de la session	54
20. Clôture de la session	

[L'annexe C suit]

## ANNEX C/ANNEXE C

IPC REVISION PROGRAM FOR THE SEVENTH REVISION PERIOD/  
PROGRAMME DE LA SEPTIÈME PÉRIODE DE RÉVISION DE LA CIB

Project status:/État d'avancement des projets :

A: Amendments approved at least in one language version/Modifications approuvées au moins en une langue

C: Completed/Achevé

R: Rejected/Rejeté

W: Withdrawn/Retiré

Sb: Referred to a subsidiary body/Renvoyé à un organe subsidiaire

Project C .../ Projet C ...	Area/ Domaine	Technology/ Technique	Rapporteur	Comments/ Observations	Category request/ Catégorie de la demande	Translation by/ Traduction par	Rapporteur report/ Rapport du rapporteur	Status/État d'avancement	See paragraph(s)/ Voir paragraphe(s)	Annex(es) to this report and remarks/Annexe(s) du présent rapport et remarques
384	B81, B82	E	EP		B			C		1E, 1F, 2E, 2F
388	B60W	M	EP		C	EP		C		3E, 3F, 4E, 4F, 5E, 5F, 6E, 6F, 7E, 7F, 8E, 8F, 9E, 9F, 10E, 10F, 11E, 11F
412	A61K	C	EP		C	EP		C		12E, 12F
424	G06Q	E	EP		C	EP		C		13
426	A01F	M	SE		B	FR		C		14E, 14F
427	B31B	M	EP			EP		C		15E, 15F
428	E01D	M	EP		B	EP		C		16E, 16F, 17E, 17F
429	G01G	E	GB		B			C		18E, 18F
430	A62D	C	EP		C	EP		C		19E, 19F, 20E, 20F, 21E, 21F
431	D21H	C	SE		C			C		22E, 22F
432	A01N	C	CN	01.04.05	C		02.05.05			Testing of scheme, statistics by CN by 31.01.05 / Essai du schéma, statistiques par CN pour le 31.01.05

[Annex D follows/  
L'annexe D suit]

## ANNEX D/ANNEXE D

LIST OF DOCUMENTS CONTAINING APPROVED AMENDMENTS/  
LISTE DES DOCUMENTS CONTENANT DES MODIFICATIONS APPROUVÉES

Project/Projet	Class or subclass affected/ Classe ou sous-classe touchée	Approved amendments contained in Annex .. to document IPC/WG/-/ Modifications approuvées contenues dans l'annexe .. du document IPC/WG/-																										
		12/4		11/7		10/3		9/8		8/8		7/7		6/5		5/3		4/5		3/3		2/3		1/2				
		E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F			
278	B29C											1E, E	1F	1														
	B29D											2E	2F	2														
	B32B											3E	3F	3E, E	3F	1, E		1, E		1								
279	B60G																						1E	1F	1			
314	A23G																								2	2, E	2	
	A61K																								3		3	
323	B32B																							4E, E	4F	3		
325	B60R																							5E, E	5F	4, E	4	
327	C08F																									5E, E	5F	5
336	A01N																									6	6	
	A01P																								7E, E	7F	7, E	6
	C01																									8	8	
	C07																									9	9	



IPC/WG/12/4  
Annex D/Annexe D  
page 3

Project/Projet	Class or subclass affected/ Classe ou sous-classe touchée	Approved amendments contained in Annex .. to document IPC/WG/-/ Modifications approuvées contenues dans l'annexe .. du document IPC/WG/-																							
		12/4		11/7		10/3		9/8		8/8		7/7		6/5		5/3		4/5		3/3		2/3		1/2	
		E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F
344	A61F																				28	20E, E	20F	9	
	A61M																				29	21			
346	B02C																	7E	7F	30					
	B29B																	8E, E	8F	31					
	E03C															4E, E	4F	9							
348	B23Q																					22E, E	22F	10	
352	B41M																				32E	32F	23E, E	23F	11
	D21H																						24	12	
353	B60J																				33	25			
	E06B																				34	26			
354	B60R															5E, E	5F, E	10E, E	10F	35					
355	B60K												4	4											
	B60T												5, E	5, E		6E, E	6F	11E, E	11F			27, E		13	
357	A47G																				36	28			
	B65D																				37	29			
358	B65G															7	12E, E	12F				30			





IPC/WG/12/4  
Annex D/Annexe D  
page 6

Project/Projet	Class or subclass affected/ Classe ou sous-classe touchée	Approved amendments contained in Annex .. to document IPC/WG/-/ Modifications approuvées contenues dans l'annexe .. du document IPC/WG/-																								
		12/4		11/7		10/3		9/8		8/8		7/7		6/5		5/3		4/5		3/3		2/3		1/2		
		E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	
388	B60K	3E, E	3F, E																							
	B60L	4E	4F																							
	B60T	5E, E	5F, E																							
	B60W	6E, E	6F	1																						
	F02D	7E	7F																							
	F16D	8E	8F																							
	F16H	9E, E	9F, E																							
	G05D	10E	10F																							
	G08G	11E	11F																							
389	B61L														18	23										
390	B09B																					40E, E	40F	20		
	C04B																					41E, E	41F	21		
391	C08J																		22	44						
	C10B																	23	45							
392	C12N																						42	22		
393	E21B					2E, E	2F	5																		
394	F04D						3	6																		

IPC/WG/12/4  
Annex D/Annexe D  
page 7

Project/Projet	Class or subclass affected/ Classe ou sous-classe touchée	Approved amendments contained in Annex .. to document IPC/WG/-/ Modifications approuvées contenues dans l'annexe .. du document IPC/WG/-																									
		12/4		11/7		10/3		9/8		8/8		7/7		6/5		5/3		4/5		3/3		2/3		1/2			
		E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F
395	F16D					4E, E	4F	7																			
396	E03B										3	21															
	F16K										4	22															
397	G01C																		24	46							
	G01S																		25	47, E		43					
399	G06F																			48E, E	48F	44, E			23		
400	G06F																					45E, E	45F	24			
401	G06F																					46E, E	46F	25			
402	G06F																		26	49, E					26		
403	G09B																							47	27		
404	G11B																		27	50, E						28	
405	G11B																						48	29			
406	G06F																		28	51							
	G11C																24E, E	24F	29E	29F	52						

IPC/WG/12/4  
Annex D/Annexe D  
page 8

Project/Projet	Class or subclass affected/ Classe ou sous-classe touchée	Approved amendments contained in Annex .. to document IPC/WG/-/ Modifications approuvées contenues dans l'annexe .. du document IPC/WG/-																							
		12/4		11/7		10/3		9/8		8/8		7/7		6/5		5/3		4/5		3/3		2/3		1/2	
		E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F
407	H01B																25	30E	30F	53					
408	B65G													19	26										
	H01L													20	27										
409	H01L																							30E 30F	
410	H02P									5E, E	5F, E	23E, E	23F	21E, E	21F	28, E		31							
411	A47B					5E, E	5F	8																	
412	A61K	12E, E	12F, E	2, E		6E, E	6F	9E	9F	6E, E	6F, E	24E, E	24F, E	22E, E	22F	29, E		32							
	A61P										7	25													
	A61Q							10E	10F	8E, E	8F, E	26E, E	26F, E	23E, E	23F	30									
413	A23C															24		33							
	A61K															25		34							
	A61M															26		35							
	B01D								11, E	9, E					27	31		36							
	B01J								12	10					28			37E, E	37F	54					
	C02F															29		38							
	C07B															30		39							
	C07C															31		40							
	C07K															32		41							
	C10G															33		42							

IPC/WG/12/4  
Annex D/Annexe D  
page 9

Project/Projet	Class or subclass affected/ Classe ou sous-classe touchée	Approved amendments contained in Annex .. to document IPC/WG/-/ Modifications approuvées contenues dans l'annexe .. du document IPC/WG/-																							
		12/4		11/7		10/3		9/8		8/8		7/7		6/5		5/3		4/5		3/3		2/3		1/2	
		E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F
	C11B														34				43						
	C1 H														35				44						
	C12N														36				45						
	C13D														37				46						
	G01N														38	32, E			47						
414	B30B										11	27													
415	C08J									12E	12F														
416	F01M											28E, E	28F	39											
	F16N												29	40											
417	F23C								13	13, E		30													
	F23G								14			31													
418	G01B																		48	55					
	G01C																		49	56					
	G01S																		50	57					
	G01V																		51	58					
	G06T																		52	59					
419	G01M														41	33E	33F	53E, E	53F	60					



IPC/WG/12/4  
Annex D/Annexe D  
page 11

Project/Projet	Class or subclass affected/ Classe ou sous-classe touchée	Approved amendments contained in Annex .. to document IPC/WG/-/ Modifications approuvées contenues dans l'annexe .. du document IPC/WG/-																							
		12/4		11/7		10/3		9/8		8/8		7/7		6/5		5/3		4/5		3/3		2/3		1/2	
		E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F	E	F
428	E01D	16E	16F																						
	E04G	17E	17F																						
429	G01G	18E	18F																						
430	A62D	19E	19F																						
	B09B	20E, E	20F, E																						
	C09K	21E	21F																						
431	D21H	22E, E	22F, E																						

[Appendix follows/  
L'appendice suit]



Area/ Domaine	Projects and Rapporteurs/Projets et rapporteurs									
	AT	CZ	DE	EP	GB	NO	PT	RU	SE	US
A61H										386
A61K	341			412	314 413					425
A61L	341									
A61M				344	413					
A61N	341									
A61P				412						
A61Q				412						
A62D				430						
B01D					413					
B01J					413					
B02C	346									
B09B				430				390		
B23Q			348							
B26B								343		
B29B	346									
B29C	346			278						
B29D				278						
B30B							414			
B31B				427						
B32B				278	323					
B41M				352						

Area/ Domaine	Projects and Rapporteurs/Projets et rapporteurs									
	AT	CZ	DE	EP	GB	NO	PT	RU	SE	US
B60G				279						
B60J	353						387			
B60K				388	355					
B60L				388						
B60R			354		325					
B60T				388	355					
B60W				388						
B61L								389		
B62K										386
B65D				357	340			343		
B65G	358					408				
B66D			367							
B66F			367							
B81B				384						
B82B				384						
C01		336								
C02F					413					
C04B				362 (368)				390		
C07		336								
C07B					413					
C07C					413					

Area/ Domaine	Projects and Rapporteurs/Projets et rapporteurs									
	AT	CZ	DE	EP	GB	NO	PT	RU	SE	US
C07K					413					
C08		336								
C08F				327						
C08J					415			391		
C09J	341									
C09K				362 (368) 430						
C10B								391		
C10G					413					
C10L					363					
C11B					413					
C12H					413					
C12N		336		392	413					
C12S				362						
C13D					413					
C23F				362						
C40				422						
C40B				422						
D21H				352					431	
E01D				428						



Area/ Domaine	Projects and Rapporteurs/Projets et rapporteurs									
	AT	CZ	DE	EP	GB	NO	PT	RU	SE	US
F23G									417	
G01B					418					
G01C					397 418					
G01G					429					
G01M								419		
G01N				373	413					
G01R				375						
G01S					397 418					
G01V					418					
G02B					376					
G05D				388						
G06				424						
G06F				399 400 401 402 406 424					420	
G06K									420	
G06Q				424						

Area/ Domaine	Projects and Rapporteurs/Projets et rapporteurs									
	AT	CZ	DE	EP	GB	NO	PT	RU	SE	US
G06 T					418					
G08G				388						
G09B			403							
G11B					404 405					
G11C				406						
G21B								421		
G21C								421		
H01B								407		
H01H					378 379 380 382					
H01L			423			408 409				
H01S			423							
H02P			410							
H05B			423							
H05H								421		

[Annex E follows/  
L'annexe E suit]

## ANNEX E/ANNEXE E

CHANGES TO PREVIOUSLY APPROVED AMENDMENTS/  
CHANGEMENTS APPORTÉS AUX MODIFICATIONS  
PRÉALABLEMENT APPROUVÉES

ANNEX	3E	B 60 K	[Project-Rapporteur : 388/EP]	<SC12021E>
C	28/16	<ul style="list-style-type: none"> <li>• responsive to, or preventing, spinning or skidding of wheels (brake control systems for vehicle drive stability <a href="#">B 60 T 8/1755</a>; arrangements responsive to a --- force <a href="#">B 60 T 8/32</a>; control of vehicle driving stability otherwise than by controlling the propulsion unit only <a href="#">B 60 W 30/02</a>; preventing wheel ---</li> </ul>		R
		Remark:	Supersedes corresponding entry in IPC/CE/32, A.12, Project C 355	
ANNEXE	3F	B 60 K	[Project-Rapporteur : 388/EP]	<SC12030F>
C	Titre	--- DE VÉHICULES; AMÉNAGEMENTS DES ---		R
		Remarque:	Remplace l'entrée correspondante dans IPC/CE/32, A.12, projet 355	
C	28/16	<ul style="list-style-type: none"> <li>• --- le, patinage (système de commande des freins spécialement adapté à la commande de la stabilité du véhicule <a href="#">B 60 T 8/1755</a>; dispositions pour adapter --- condition de freinage sur la roue selon une condition de vitesse <a href="#">B 60 T 8/32</a>; commande de la stabilité du véhicule autrement que par la commande du seul ensemble propulseur <a href="#">B 60 W 30/02</a>; prévention du ---</li> </ul>		R
		Remarque:	Remplace l'entrée correspondante dans IPC/CE/32, A.12, projet C 355	

---

ANNEX 5E B 60 T [Project-Rapporteur : 388/EP] <SC12023E>

C *Title* --- *THEREOF; BRAKE CONTROL SYSTEMS OR PARTS THEREOF, IN --- general B 60 L; conjoint control of vehicle sub-units of different type or different function, road vehicle drive control systems for purposes other than the control of a particular sub-unit B 60 W; brakes per --- brake actuators, F 16 D); ARRANGEMENT OF BRAKING ELEMENTS ON VEHICLES IN GENERAL; PORTABLE DEVICES FOR PREVENTING UNWANTED MOVEMENT OF VEHICLES; VEHICLE MODIFICATIONS TO FACILITATE COOLING OF BRAKES* R

Remark:

Supersedes corresponding entry in  
IPC/CE/32, A.13, Project C 355

N 8/1755 • • *Brake regulation specially adapted to control the stability of the vehicle, e.g. taking into account yaw rate or transverse acceleration in a curve (road vehicle drive control systems for control of driving stability otherwise than by controlling a particular sub-unit B 60 W 30/02)* R

Remark:

Supersedes corresponding entry in  
IPC/CE/32, A.13, Project C 355

---

ANNEXE 5F B 60 T [Project-Rapporteur : 388/EP] <SC12032F>

C *Titre* **SYSTÈMES DE COMMANDE DES FREINS POUR VÉHICULES OU PARTIES DE CES SYSTÈMES; SYSTÈMES DE --- général B 60 L; commande conjuguée de plusieurs sous-ensembles d'un véhicule, de fonction ou de type différents, systèmes d'aide à la conduite de véhicules dont l'objet ne se limite pas à la commande d'un sous-ensemble particulier B 60 W; freins en --- terminaux d'action F 16 D); AMÉNAGEMENT DES ÉLÉMENTS DE FREINAGE SUR VÉHICULES EN GÉNÉRAL; DISPOSITIFS PORTATIFS POUR INTERDIRE LE MOUVEMENT NON VOULU D'UN VÉHICULE; MODIFICATIONS APPORTÉES AUX VÉHICULES POUR FACILITER LE REFROIDISSEMENT DES FREINS** R

Remarque:

Remplace l'entrée correspondante dans  
IPC/CE/32, A.13, projet C 355

- N 8/1755 • • *Régulation des freins spécialement adaptée pour la commande de la stabilité du véhicule, p.ex. en tenant compte du taux d'embarquée ou de l'accélération transversale dans une courbe (commande de la stabilité dynamique du véhicule autrement que par la commande d'un sous-ensemble particulier B 60 W 30/02)* R

Remarque :

Remplace l'entrée correspondante dans IPC/CE/32, A.13, projet C 355

---

ANNEX 6E B 60 W [Project-Rapporteur : 388/EP] <SC12016E>

- N *Note(s) after the title* R

- (1) *This subclass does not cover the control of a single sub-unit; such control is classified in the relevant place for the sub-unit, e.g. F 02 D, F 16 H. Where a single sub-unit is controlled by means of signals or commands from other sub-units, the control of this single sub-unit is classified in the relevant place for this sub-unit. For example, the control of variable-ratio gearing by means of signals from the engine or the accelerator is classified in the subclass for gearing, F 16 H.*
- (2) *Conjoint control of driveline units, e.g. engines, and variable-ratio gearing occurring only transiently during ratio shift and being also characterised by the control of the gearing is also classified in the subclass for gearing, F 16 H.*
- (3) *In groups 20/00 to 50/00, the first place priority rule is applied, i.e. at each hierarchical level, classification is made in the first appropriate place.*
- (4) *When classifying in group 10/00, classification must also be made in groups 20/00 to 50/00 in order to identify the purpose or use of the control.*
- (5) *In this subclass, the following terms are used with the meanings indicated:*
  - *“conjoint control” means that a programmed or condition-responsive automatic controller on board the vehicle, embodying control logic for vehicle sub-units of different type or different function, sends control signals to actuators of two or more vehicle sub-units, so that the sub-units act together to solve a particular problem or in response to a particular driving condition;*

- “drive control system” means an electronic system in a road vehicle for automatically controlling the movement of that vehicle in order to take certain actions;
- “road vehicle” means a vehicle normally under the control of a human driver for transportation on roads, e.g. an automobile, truck or bus;
- “sub-unit” means one of the following vehicle systems: propulsion system, clutch system, change-speed gearing system, system for distributing drive torque between front and rear axles, axle differential system, brake system, steering system, suspension system, energy storage means, fuel cells or auxiliary equipment.

Remark:

Supersedes corresponding entry in  
IPC/WG/11, A.1E

*N*    **10/00**            **Conjoint control of vehicle sub-units of different type or different function** (for propulsion of purely electrically-propelled vehicles with power supplied within the vehicle [B 60 L 11/00](#))            *R*

Remark:

Supersedes corresponding entry in  
IPC/WG/11, A.1E

*N*    **10/26**            • • for electrical energy, e.g. batteries or capacitors            *R*

Remark:

Supersedes corresponding entry in  
IPC/WG/11, A.1E

*N*    **30/00**            **Purposes of road vehicle drive control systems not related to the control of a particular sub-unit, e.g. of systems using conjoint control of vehicle sub-units**            *R*

Remark:

Supersedes corresponding entry in  
IPC/WG/11, A.1E

*N*    **30/02**            • Control of vehicle driving stability            *R*

Remark:

Supersedes corresponding entry in  
IPC/WG/11, A.1E

*N*    **30/04**            • • related to roll-over prevention            *R*

Remark:

Supersedes corresponding entry in  
IPC/WG/11, A.1E

N	30/06	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Automatic manoeuvring for parking</i></li></ul> Remark: Supersedes corresponding entry in IPC/WG/11, A.1E	R
N	30/08	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Predicting or avoiding probable or impending collision</i></li></ul> Remark: Supersedes corresponding entry in IPC/WG/11, A.1E	R
N	30/10	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Path keeping</i></li></ul> Remark: Supersedes corresponding entry in IPC/WG/11, A.1E	R
N	30/12	<ul style="list-style-type: none"><li>• • <i>Lane keeping</i></li></ul> Remark: Supersedes corresponding entry in IPC/WG/11, A.1E	R
N	40/00	<b><i>Estimation or calculation of driving parameters for road vehicle drive control systems not related to the control of a particular sub-unit</i></b> Remark: Supersedes corresponding entry in IPC/WG/11, A.1E	R
N	40/04	<ul style="list-style-type: none"><li>• • <i>Traffic conditions</i></li></ul> Remark: Supersedes corresponding entry in IPC/WG/11, A.1E	R
N	40/06	<ul style="list-style-type: none"><li>• • <i>Road conditions</i></li></ul> Remark: Supersedes corresponding entry in IPC/WG/11, A.1E	R
N	40/08	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>related to drivers or passengers</i></li></ul> Remark: Supersedes corresponding entry in IPC/WG/11, A.1E	R
N	50/00	<b><i>Details of control systems for road vehicle drive control not related to the control of a particular sub-unit</i></b> Remark: Supersedes corresponding entry in IPC/WG/11, A.1E	R

- N* 50/02 • *Ensuring safety in case of control system failures, e.g. by diagnosing, circumventing or fixing failures* R
- Remark:  
Supersedes corresponding entry in  
IPC/WG/11, A.1E
- N* 50/04 • *Monitoring the functioning of the control system* R
- Remark:  
Supersedes corresponding entry in  
IPC/WG/11, A.1E

---

**ANNEX 9E F 16 H [Project-Rapporteur : 388/EP] <SC12026E>**

- Note(s)  
before 59/00 R
- N* (1) – – – Notes following the title of subclass **B 60 W**.
- (6) *When classifying in groups 59/00 to 63/00, control inputs or types of gearing which are not identified by the classification according to Notes (4) and (5), and which are considered to represent information of interest for search, may also be classified. Such non-obligatory classification should be given as “additional information”, e.g. selected from subgroup 61/66 relating to the type of gearing controlled or from group 59/00 relating to control inputs.*
- <Delete former note (6)>  
<Delete former note (7)>  
<Delete former note (8)>
- Remark:  
Supersedes corresponding entry in  
IPC/CE/34/10, Annex V, Project H 031

---

**ANNEXE 9F F 16 H [Project-Rapporteur : 388/EP] <SC12035F>**

- Note(s) avant  
59/00 R
- (1) – – – tenir compte des notes qui suivent le titre de la sous-classe **B 60 W**.

N (6) *Lors du classement dans les groupes 59/00 à 63/00, les entrées de commande ou les types de transmission qui ne sont pas identifiés lors du classement effectué en appliquant la note (4) ou la note (5) et qui sont considérés comme présentant une valeur informative pour la recherche, peuvent aussi être classés. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle", p.ex. dans le sous-groupe 61/66 relatif au type de transmission commandée ou dans le groupe 59/00 relatif aux entrées de commande.*

<Supprimer l'ancienne note (6)>

<Supprimer l'ancienne note (7)>

<Supprimer l'ancienne note (8)>

Remarque:

Remplace l'entrée correspondante dans  
IPC/CE/34/10, Annexe V, projet H 031

---

**ANNEX 12E A 61 K [Project-Rapporteur : 412/EP] <SC12004E>**

N 8/893 . . . . . *modified by an alkoxy or aryloxy group, e.g. behenoxy dimethicone or stearoxy dimethicone* R

Remark:

Supersedes corresponding entry in  
IPC/CE/32, A.15

---

**ANNEXE 12F A 61 K [Project-Rapporteur : 412/EP] <SC12005F>**  
**(T:EP) - SC/11/7 <SC11004E>**

N 8/891 . . . . . *saturés, p.ex. diméthicone, phényl triméthicone, C24-C28 méthicone, stéaryl diméthicone* R

Remarque:

Remplace l'entrée correspondante dans  
IPC/CE/32, A.5

N 8/892 . . . . . *modifiés par un groupe hydroxyle, p.ex. diméthiconol* R

Remarque:

Remplace l'entrée correspondante dans  
IPC/CE/32, A.5

- N 8/893 • • • • • *modifiés par un groupe alkoxy ou aryloxy, p.ex. béhénoxy diméthicone, stéaroxy diméthicone* R
- Remarque:  
Remplace l'entrée correspondante dans  
IPC/CE/32, A.5
- N 8/894 • • • • • *modifiés par un groupe polyoxyalkylène, p.ex. cétyl diméthicone copolyol* R
- Remarque:  
Remplace l'entrée correspondante dans  
IPC/CE/32, A.5
- N 8/895 • • • • • *contenant du silicium lié à un groupe aliphatique non saturé, p.ex. vinyl diméthicone* R
- Remarque:  
Remplace l'entrée correspondante dans  
IPC/CE/32, A.5
- N 8/896 • • • • • *contenant des atomes autres que du silicium, du carbone, de l'oxygène et de l'hydrogène, p.ex. diméthicone copolyol phosphate* R
- Remarque:  
Remplace l'entrée correspondante dans  
IPC/CE/32, A.5
- N 8/897 • • • • • *contenant des halogènes, p.ex. fluorosilicones* R
- Remarque:  
Remplace l'entrée correspondante dans  
IPC/CE/32, A.5
- N 8/898 • • • • • *contenant de l'azote, p.ex. amodiméthicone, triméthyl silyl amodiméthicone, diméthicone propyl PG-bétaïne* R
- Remarque:  
Remplace l'entrée correspondante dans  
IPC/CE/32, A.5
- N 8/899 • • • • • *contenant du soufre, p.ex. sodium PG-propyldiméthicone thiosulfate copoyol* R
- Remarque:  
Remplace l'entrée correspondante dans  
IPC/CE/32, A.5



- (2) *Lors du classement dans les groupes 10/00 à 40/00, les systèmes ou les méthodes spécialement adaptés à un secteur particulier d'activité économique doivent également être classés dans le groupe 50/00 si l'adaptation particulière est considérée comme nouvelle et non évidente.*
- (3) *Dans la présente sous-classe, la règle de la priorité à la première place s'applique, c.à d. qu'à chaque niveau hiérarchique, le classement s'effectue à la première place appropriée.*

Remarque:

Remplace l'entrée correspondante dans  
IPC/WG/10, A.12F

- |          |              |  |          |
|----------|--------------|--|----------|
| <i>N</i> | <b>10/00</b> | <b><i>Administration, p.ex. bureautique, services de réservation; Gestion, p.ex. gestion de ressources ou de projet</i></b>  | <b>R</b> |
|          |              | Remarque:<br>Remplace l'entrée correspondante dans<br>IPC/WG/10, A.12F   |          |
| <i>N</i> | <b>20/00</b> | <b><i>Schémas, architectures ou protocoles de paiement (dispositifs pour effectuer ou poster des transactions pour le paiement G 07 F 7/08, 19/00; caisses enregistreuses électroniques G 07 G 1/12)</i></b> | <b>R</b> |
|          |              | Remarque:<br>Remplace l'entrée correspondante dans<br>IPC/WG/10, A.12F   |          |
| <i>N</i> | <b>30/00</b> | <b><i>Commerce, p.ex. marketing, achat ou vente, facturation, vente aux enchères ou commerce électronique</i></b>  | <b>R</b> |
|          |              | Remarque:<br>Remplace l'entrée correspondante dans<br>IPC/WG/10, A.12F   |          |
| <i>N</i> | <b>40/00</b> | <b><i>Finance, p.ex. activités bancaires, traitement des placements ou des taxes; Assurance, p.ex. analyse des risques ou pensions</i></b>   | <b>R</b> |
|          |              | Remarque:<br>Remplace l'entrée correspondante dans<br>IPC/WG/10, A.12F   |          |
| <i>N</i> | <b>50/00</b> | <b><i>Systèmes ou méthodes spécialement adaptés à un secteur particulier d'activité économique, p.ex. santé, services d'utilité publique, tourisme ou services juridiques</i></b>                            | <b>R</b> |
|          |              | Remarque:<br>Remplace l'entrée correspondante dans<br>IPC/WG/10, A.12F   |          |

---

ANNEX 20E B 09 B [Project-Rapporteur : 430/EP] <SC12007E>

Note(s) after  
the title

R

<== adapted for refuse

A 62 D 3/00 Processes for making harmful chemical substances harmless, or less harmful, by effecting a chemical change in the substances

B 01 D 53/34 Chemical or ==>

B 02 C 18/00 Disintegrating by --- or tearing members which chop material into fragments

B 03 B 7/00 Combinations of ==>

<== or the like

N

C 04 B 33/132 *Waste materials or refuse used as compounding ingredients for clay-wares*

C 05 F Fertilisers from ==>

<Text deleted>

F 23 G Consuming waste ==>

Remark:

Supersedes corresponding entry in  
IPC/CE/34/10, Annex IV, Part A, A.15

---

ANNEXE 20F B 09 B [Project-Rapporteur : 430/EP] <SC12045F>

Note(s) après  
le titre

R

<== destinées aux déchets

A 62 D 3/00 Procédés pour rendre les substances chimiques nuisibles inoffensives ou moins nuisibles en effectuant un changement chimique dans les substances

B 01 D 53/34 Epuration chimique ==>

B 02 C 18/00 Désagrégation par --- en fragments

B 03 B 7/00 Combinaison de ==>

<== artificielle ou analogue

N

C 04 B 33/132 *Déchets ou résidus utilisés comme ingrédients dans les compositions de produits argileux*

C 05 F Engrais résultant ==>

<Texte supprimé>

F 23 G Destruction de ==>

Remarque :

Remplace l'entrée correspondante  
dans IPC/CE/34/10, Annexe IV,  
Partie A, A.15

---

ANNEX 22E D 21 H [Project-Rapporteur : 431/SE] <SC12011E>

Note(s) after  
17/00 <Delete former note (1)>

<Delete former note (2)>

N (1) *In groups 17/01 to 17/63, in the absence of an indication to the contrary, a material is classified in the last appropriate place.*

N (2) *A mixture of two or more materials is classified in the last appropriate place in groups 17/01 to 17/63 that provides for at least one of these materials.*

N (3) *Any part of a mixture which is not identified by the classification according to note (2), and which itself is determined to be novel and non-obvious, must also be classified in the last appropriate place in groups 17/01 to 17/63. The part can be either a single material or a mixture in itself.*

N (4) *A part of a mixture which is not identified by the classification according to note (2) or (3), and which is considered to represent information of interest for search, may also be classified in the last appropriate place in groups 17/01 to 17/63. This can for example be the case when it is considered of interest to enable searching of mixtures using a combination of classification symbols. Such non-obligatory classification should be given as "additional information".*

<Delete former note (3)>

Remark:

Supersedes corresponding entry in  
IPC/CE/34/10, Annex IV, Project H 029

---

ANNEXE 22F D 21 H [Project-Rapporteur : 431/SE] <SC12012F>

Note(s) après  
17/00 <Supprimer l'ancienne note (1)>

<Supprimer l'ancienne note (2)>

- N* (1) *Dans les groupes 17/01 à 17/63, sauf indication contraire, un matériau est classé à la dernière place appropriée.*
- N* (2) *Un mélange de plusieurs matériaux est classé dans le dernier des groupes 17/01 à 17/63 qui prévoit au moins un de ces matériaux.*
- N* (3) *Toute partie d'un mélange qui n'est pas elle-même identifiée lors du classement effectué en appliquant la note (2) mais qui est considérée comme nouvelle et non évidente doit aussi être classée à la dernière place appropriée des groupes 17/01 à 17/63. Cette partie peut être soit un matériau tout seul, soit un mélange proprement dit.*
- N* (4) *Toute partie d'un mélange qui n'est pas identifiée lors du classement effectué en appliquant la note (2) ou la note (3) et qui est considérée comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classée à la dernière place appropriée des groupes 17/01 à 17/63. Tel peut notamment être le cas lorsqu'elle présente un intérêt pour la recherche de mélanges au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle".*

<Supprimer l'ancienne note (3)>

Remarque :

Remplace l'entrée correspondante dans  
IPC/CE/34/10, Annexe V, projet H 029

[Annex F follows/  
L'annexe F suit]

## ANNEX F/ANNEXE F

STATUS OF DEFINITION PROJECTS/  
ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS DE DÉFINITIONS

Status:/État d'avancement :

E: English version approved (with indication at which session it was approved)/

Version anglaise approuvée (avec l'indication de la session à laquelle celle-ci a été approuvée)

F: French version approved/Version française approuvée

\* : Conditionally approved/Approuvé(e) sous certaines conditions

D Project /Projet D...	Area/Domaine	Technology/Technique	Rapporteur	Translation by/ Traduction par	Status/ État d'avancement	Next actions/ Prochaines actions
001	A01N	C	US	FR	E WG/8 F WG/11	
002	C07C	C	US	EP	E WG/9 F*WG/12	
003	C08J	C	SE	CH	E WG/8 F WG/12	
004	C09K	C	EP	EP	E WG/12 F WG/12	
005	C40B	C	EP	EP	E WG/11 F WG/12	
006	B81B	E	US	FR		Comments by 28.01.05/ Observations pour le 28.01.05
007	B81C	E	US	FR	E WG/9 F WG/12	
008	B82B	E	US	FR	E WG/9	Consolidated French version by 28.01.05/ Version française globale pour le 28.01.05
009	G01N	E	EP	EP		Rapporteur proposal by 28.01.05/ Proposition du rapporteur pour le 28.01.05
010	G01S	E	DE	CH	E* WG/12	French version by 18.03.05/ Version française pour le 18.03.05
011	H01L	E	DE	EP	E WG/9	French version by 31.12.04/ Version française pour le 31.12.04
012	A44B	M	US	CH	E WG/11	Consolidated French version by 28.01.05; approval of French version by 01.04.05/ Version française globale pour le 28.01.05; approbation de la version française pour le 01.04.05
013	A61B	M	US	FR	E WG/12	French version by 18.03.05/ Version française pour le 18.03.05
014	A61N	M	US	FR		Rapporteur proposal by 28.01.05/ Proposition du rapporteur pour le 28.01.05

IPC/WG/12/4  
Annex F/Annexe F  
page 2

D Project /Projet D...	Area/Domaine	Technology/Technique	Rapporteur	Translation by/ Traduction par	Status/ État d'avancement	Next actions/ Prochaines actions
015	B60T	M	GB	FR	E WG/11 F* WG/12	
016	B61L	M	US			Comments by 28.01.05/ Observations pour le 28.01.05
017	B66B	M	US	FR	E* WG/12	French version by 18.03.05/ Version française pour le 18.03.05
018	F04C	M	EP	FR		Rapporteur report by 28.01.05/ Rapport du rapporteur pour le 28.01.05
019	F23B	M	SE	CH	E WG/12	French version by 18.03.05/ Version française pour le 18.03.05
020	F23C	M	SE	CH	E WG/12	French version by 18.03.05/ Version française pour le 18.03.05
021	A61K	C	EP	EP		Rapporteur proposal by 28.01.05/ Proposition du rapporteur pour le 28.01.05
022	A61P	C	EP	EP	E WG/11 F WG/12	
023	A61Q	C	EP	EP	E WG/11 F* WG/12	
024	B01D	C	GB	FR	E WG/11 F* WG/12	
025	C07F	C	RU	EP	E WG/9 F WG/11	
026	C10L	C	EP	EP	E WG/9 F WG/11	
027	G01M	E	RU	CH	E* WG/12	French version by 18.03.05/ Version française pour le 18.03.05
028	H01H	E	EP	FR	E WG/12	French version by 18.03.05/ Version française pour le 18.03.05
029	A61G	M	US	FR	E WG/11	French version by 31.12.04/ Version française pour le 31.12.04
030	B32B	M	EP	EP	E WG/8 F WG/12	
031	E01D	M	US	EP		Comments by 28.01.05/ Observations pour le 28.01.05
032	F23G	M	SE	EP	E WG/11	Consolidated French version by 28.01.05/ Version française globale pour le 28.01.05
033	A01H	C	SE	CH	E WG/9 F WG/11	
034	B60R	M	US			Rapporteur report by 28.01.05/ Rapport du rapporteur pour le 28.01.05
035	B60V	M	US			Indication of approval by 01.04.05/ Indication d'approbation pour le 01.04.05
036	C04B	C	EP	EP		Comments by 28.01.05/ Observations pour le 28.01.05
037	C07J	C	RU	EP	E* WG/11 F* WG/12	

IPC/WG/12/4  
Annex F/Annexe F  
page 3

D Project /Projet D...	Area/Domaine	Technology/Technique	Rapporteur	Translation by/ Traduction par	Status/ État d'avancement	Next actions/ Prochaines actions
038	C07K	C	SE	EP	E WG/11	Consolidated French version by 28.01.05/ Version française globale pour le 28.01.05
039	C12N	C	US	CH	E WG/12	French version by 18.03.05/ Version française pour le 18.03.05
040	C12P	C	US	FR	E WG/11	Rapporteur proposal by 31.12.04; French version by 28.01.05/ Proposition du rapporteur pour le 31.12.04; version française pour le 28.01.05
041	F01M	M	GB	FR	E* WG/11	Approval of French version by 01.04.05/ Approbation de la version française pour le 01.04.05
042	F16N	M	GB	FR	E* WG/11	Approval of French version by 01.04.05/ Approbation de la version française pour le 01.04.05
043	G01P	E	US	CH		Comments by 28.01.05/ Observations pour le 28.01.05
044	G01T	E	SE	CH	E WG/11 F WG/12	
045	G01V	E	DE	CH	E WG/9 F WG/12	
046	G02C	E	US			Indication of approval by 01.04.05/ Indication d'approbation pour le 01.04.05
047	H01P	E	GB	CH	E WG/9 F WG/12	
048	H04B	E	RU	FR		Indication of approval by 01.04.05/ Indication d'approbation pour le 01.04.05
049	H04L	E	SE	FR		Indication of approval by 01.04.05/ Indication d'approbation pour le 01.04.05
050	G01B	E	DE	FR	E WG/11	French version by 28.01.05/ Version française pour le 28.01.05
051	G01C	E	DE	CH	E WG/11	Approval of French version by 01.04.05/ Approbation de la version française pour le 01.04.05
052	G11B	E	JP	FR	E WG/11	Approval of French version by 01.04.05/ Approbation de la version française pour le 01.04.05
053	H02P	E	EP	EP		Indication of approval by 01.04.05/ Indication d'approbation pour le 01.04.05
054	G06Q	E	EP			Comments by 28.01.05/ Observations pour le 28.01.05
055	F21	M	DE			Comments by 28.01.05/ Observations pour le 28.01.05
056	C07D	C	IE			Comments by 28.01.05/ Observations pour le 28.01.05
057	G06F	E	EP			Initial proposal by 31.12.04/ Proposition initiale pour le 31.12.04
058	B60K	M	EP			Comments by 28.01.05/ Observations pour le 28.01.05
059	H02K	E	EP			Initial proposal by 31.12.04/ Proposition initiale pour le 31.12.04

D Project /Projet D...	Area/Domaine	Technology/Technique	Rapporteur	Translation by/ Traduction par	Status/ État d'avancement	Next actions/ Prochaines actions
060	B60L	M	GB			Comments by 28.01.05/ Observations pour le 28.01.05
061	C11D	C	GB			Rapporteur report by 28.01.05/ Rapport du rapporteur pour le 28.01.05
062	C12C	C	GB			Comments by 28.01.05/ Observations pour le 28.01.05
063	C12G	C	GB			Comments by 28.01.05/ Observations pour le 28.01.05
064	C12M	C	EP			Initial proposal by 31.12.04/ Proposition initiale pour le 31.12.
065	C12Q	C	EP			Initial proposal by 31.12.04/ Proposition initiale pour le 31.12.04
066	C12S	C	US			Comments by 28.01.05/ Observations pour le 28.01.05
067	A01D	M	SE			Initial proposal by 01.04.05/ Proposition initiale pour le 01.04.05
068	A01F	M	SE			Initial proposal by 01.04.05/ Proposition initiale pour le 01.04.05
069	A23K	M	SE			Initial proposal by 01.04.05/ Proposition initiale pour le 01.04.05
070	A23L	M	GB			Initial proposal by 01.04.05/ Proposition initiale pour le 01.04.05
071	A62D	C	EP			Initial proposal by 01.04.05/ Proposition initiale pour le 01.04.05

[Annex G follows/  
L'annexe G suit]

ANNEXE G

PRINCIPES DIRECTEURS CONCERNANT L'ÉLABORATION  
DU MATÉRIEL DE FORMATION À LA CIB (2006)

1. Recommandations générales

Les exemples actuels destinés à la formation doivent être revus et réévalués dans la mesure du possible compte tenu des catégories proposées. Il convient de noter que les classements prévus dans les exemples actuels doivent être reconsidérés eu égard aux importantes modifications mises en œuvre dans le cadre de la révision et de la réforme de la CIB.

Des exemples doivent être élaborés dans chacun des trois domaines de la technique afin d'illustrer les rubriques figurant sous chaque catégorie.

Il est possible d'utiliser le même exemple pour illustrer plusieurs catégories. Une liste a déjà été établie, qui indique pour chacun des exemples actuels destinés à la formation les catégories correspondantes proposées.

Les présents principes directeurs, ainsi que le guide d'utilisation de la CIB et les autres principes directeurs pertinents (matière à classer, principes de classement) s'appliquent de la même manière au classement dans le niveau de base et dans le niveau élevé. Dans tous les cas, il convient de prévoir des instructions distinctes pour le classement dans le niveau de base et dans le niveau élevé, même si le classement est identique dans les deux cas. Les utilisateurs du niveau de base doivent être en mesure de suivre les instructions sans consulter le schéma de classement dans le niveau élevé.

2. Critères de sélection des documents à utiliser comme exemples destinés à la formation

Pour chaque exemple, des membres de la famille doivent être disponibles en français, en anglais et en allemand au moins. Il convient de retenir un seul document par langue tout en veillant à ce que les documents choisis contiennent des divulgations sensiblement équivalentes qui ne risquent pas d'aboutir à des classements différents. Lorsqu'un exemple destiné à la formation est adopté, les offices sont invités à proposer des membres de la famille dans d'autres langues qui remplissent la condition susmentionnée en matière de divulgation. Les familles de brevets dans lesquelles des différences en matière de divulgation entre certains membres de la famille se traduisent par des classements différents ne doivent pas être utilisées à titre d'exemple.

Des documents simplifiés, voire des exemples artificiels, peuvent être utilisés pour les catégories 1 et 2. Les documents de brevet complets doivent être utilisés pour la catégorie 3.

Si des documents autres que des documents de brevet délivrés sont retenus, l'état de la technique représentatif doit être indiqué pour aider les utilisateurs à déterminer l'information d'invention.

### 3. Élaboration des exemples destinés à la formation

Chaque exemple destiné à la formation est composé de deux parties, la partie didactique et les documents de brevet. Dans le cas d'exemples artificiels, seule la partie didactique sera disponible.

D'une manière générale, la partie didactique de chaque exemple doit contenir les éléments suivants :

catégories;

données bibliographiques pertinentes pour les membres de la famille sélectionnés;

une version succincte, simplifiée, de la divulgation (abrégé amélioré) ou le texte d'un exemple artificiel, assorti le cas échéant d'un dessin ou d'une formule chimique;

état de la technique représentatif (uniquement pour les exemples de la catégorie 3);

l'information d'invention;

toute information additionnelle (uniquement pour les exemples de la catégorie 3);

des explications sur l'endroit où il convient de classer l'information d'invention et toute information additionnelle selon la CIB;

le classement complet dans le niveau de base et le niveau élevé.

Le Bureau international fournira les documents de brevet des exemples de formation existants sous forme de fichiers texte. Dans certains cas, le rapporteur devra établir des documents simplifiés, contenant uniquement les parties de la description et les revendications nécessaires pour le classement du document.

Pour les exemples des catégories 1 et 2, l'information d'invention doit être expressément indiquée et les endroits correspondants dans les documents de brevet doivent être mis en évidence.

Pour les exemples de la catégorie 3 se rapportant à des documents autres que des brevets délivrés, il convient de donner des exemples représentatifs de l'état de la technique. L'état de la technique doit être présenté

- i) en indiquant les passages pertinents de la divulgation qui illustrent l'état de la technique connu du déposant, ou
- ii) en indiquant un document disponible avec la divulgation, par exemple un document cité dans un rapport de recherche.

Une explication détaillée doit être fournie sur les moyens de déterminer l'information d'invention dans le contexte de l'état de la technique, à l'aide des indications fournies par les revendications, la description et les dessins.

Lorsque des exemples de la catégorie 3 se rapportent à des brevets délivrés, l'état de la technique et l'information d'invention sont normalement compris dans les revendications pour lesquelles un brevet a été délivré.

Pour toutes les catégories, des liens entre la partie didactique et la partie correspondante du document doivent être indiqués, lorsque c'est possible.

Pour tous les exemples, il convient d'expliquer comment trouver les sous-classes potentielles (par exemple, à l'aide du logiciel de classement assisté par ordinateur dans la CIB, de l'index des mots clés, etc.) et comment sélectionner la ou les sous-classes pertinentes. Pour chaque sous-classe pertinente identifiée, les groupes principaux, puis les sous-groupes, pertinents doivent être sélectionnés à l'aide des règles de classement dans la CIB, des notes, etc.

Des explications distinctes complètes pour les classements obtenus doivent être fournies à la fois pour le niveau de base et pour le niveau avancé de la CIB. Le texte de l'explication relative au niveau de base ne doit pas faire mention du niveau élevé. Si l'exemple illustre une catégorie qui est utile uniquement dans le niveau élevé, ce fait doit être indiqué au début de l'exemple, à côté de la catégorie à laquelle il se rapporte.

Le classement complet doit être présenté sous la forme indiquée dans le guide d'utilisation de la CIB (chapitre XII).

Le modèle standard doit être utilisé pour la rédaction des exemples destinés à la formation. Selon la catégorie, certains champs peuvent ne pas être nécessaires.

#### 4. Didacticiels interactifs sur la CIB

Il convient de noter que les exemples actualisés et révisés destinés à la formation seront disponibles sur le site Web de l'OMPI consacré à la CIB sous la forme de didacticiels interactifs faisant appel au progiciel existant. Outre la première partie des didacticiels, intitulée "description didactique", qui contient les parties nécessaires des revendications et de la description, tirées des documents de brevet originaux, avec indication de l'information d'invention et (le cas échéant) de l'information additionnelle, la version provisoire actuelle des didacticiels comprend les étapes suivantes :

Lecture du mémoire descriptif    Identification de l'information d'invention  
Classement de l'information d'invention    Identification de l'information  
additionnelle    Classement de l'information additionnelle    Classement final.

Les didacticiels sur la CIB donnent les informations nécessaires au classement de manière interactive en posant plusieurs questions pour chacune des étapes indiquées ci-dessus, auxquelles l'utilisateur est invité à répondre parmi des choix multiples. Le système indique à l'utilisateur si son choix est correct et peut fournir à la réponse appropriée si l'utilisateur a du mal à la trouver.

Il est recommandé que les rapporteurs tiennent compte des informations fournies dans les didacticiels sur la CIB dans l'élaboration des exemples destinés à la formation et qu'ils proposent le cas échéant des informations supplémentaires à y faire figurer. Par exemple, afin de mieux illustrer une règle de classement, les rapporteurs devraient indiquer les raisons pour lesquelles d'autres symboles de classement ne sont pas appropriés. Ces autres solutions pourraient alors être utilisées pour l'élaboration des réponses à choix multiples.

[L'annexe H suit]

ANNEXE H

MODÈLE POUR LES EXEMPLES DESTINÉS À LA FORMATION

Projet (p. ex., TE 101), exemple actuel n° (p. ex., A1)

Niveau/catégories

(p. ex., CL 1a, 1b, 2c,  
AL 1a, 1b, 2c, 2e)

(Cette partie contient la ou les catégories à illustrer pour le niveau de base et pour le niveau élevé.)

Documents (le classement est fondé sur [numéro du document, p. ex., US 3 958 369A])

(Selon la norme ST.14 de l'OMPI; inutile pour les exemples artificiels des catégories 1 et 2.)

(p. ex., US 3 958 369 A  
FR 2 257 008 B1  
DE 24 60 417 A1)  
(un seul document par langue)

Version abrégée de la divulgation

(Cette partie contient un abrégé amélioré de la divulgation, ou le texte d'un exemple artificiel.)

État de la technique représentatif (uniquement pour la catégorie 3)

(Indication de l'état de la technique représentatif avec liens vers les parties correspondantes du document ou mention de celles-ci.)

Information d'invention

(Indication expresse de l'information d'invention pour les catégories 1 et 2. Pour la catégorie 3, concernant des exemples portant sur des documents autres que des brevets délivrés, une explication détaillée doit être fournie sur les moyens de déterminer l'information d'invention dans le cadre de l'état de la technique représentatif. Lorsque des exemples de la catégorie 3 se rapportent à des brevets délivrés, l'état de la technique et l'information d'invention sont normalement compris dans les revendications du brevet délivré.)

(Chaque élément de l'information d'invention doit être présenté dans un paragraphe distinct et identifié. Par exemple : I1, I2, etc. Les parties correspondantes du document doivent être indiquées.)

### Information additionnelle (uniquement pour la catégorie 3)

(Chaque élément de l'information additionnelle doit être présenté dans un paragraphe distinct et identifié, p. ex., A1, A2, etc. Les parties correspondantes du document doivent être indiquées.)

(Cette partie doit contenir une explication des raisons pour lesquelles l'information additionnelle mérite d'être classée.)

### Recherche des sous-classes pertinentes

(Une recherche par mots clés, par exemple dans l'index des mots clés de la CIB, dans la base de données IPC:CLASS ou dans le logiciel de recherche en langage naturel de la CIB (TACSY), ou une interrogation dans le logiciel de classement assisté par ordinateur (IPCCAT), indique où classer l'information d'invention et l'information additionnelle (pour la catégorie 3 uniquement).

(Il convient d'utiliser le tableau ci-dessous pour récapituler les résultats. Dans la colonne Matière, chaque élément d'information à classer est indiqué au moyen de son identifiant sur un rang distinct. Dans la colonne Outil, l'outil utilisé est indiqué, p. ex., index des mots clés, IPCCAT. La colonne Interrogation contient les termes utilisés pour la recherche ou le texte saisi dans le logiciel IPCCAT, p. ex., information additionnelle A1. Les sous-classes pertinentes de la CIB sont indiquées dans la colonne Endroits de la CIB.)

Matière	Outil	Interrogation	Endroits de la CIB
I1	Index des mots clés	Isolant	E06B, B60J, F16J
I2	TACSY	Bande isolante pour portes	E06B, B60R
A1	IPCCAT	Description de l'information additionnelle (A1)	E06B, E05B, B60R

### Analyse et choix des symboles de classement

#### Niveau de base

(Partie explicative sur les moyens de déterminer la sous-classe appropriée puis le groupe pertinent à l'aide des règles de classement et des notes de la CIB, etc., pour chaque élément de l'information à classer. Dans l'explication, il importe d'indiquer les raisons pour lesquelles d'autres endroits de classement ne sont pas appropriés et ne doivent pas être retenus. Cela permet de mieux illustrer les règles de classement, les notes, etc., et d'élaborer les réponses à choix multiples des didacticiels. L'ordre des symboles de classement retenus doit, le cas échéant, être expliqué.)

### Niveau élevé

(Partie explicative sur les moyens de déterminer la sous-classe appropriée puis le groupe pertinent à l'aide des règles de classement et des notes de la CIB, etc., pour chaque élément de l'information à classer. Dans l'explication, il importe d'indiquer les raisons pour lesquelles d'autres endroits de classement ne sont pas appropriés et ne doivent pas être retenus. Cela permet de mieux illustrer les règles de classement, notes, etc., et d'élaborer les réponses à choix multiples des didacticiels. L'ordre des symboles de classement retenu doit, le cas échéant, être expliqué.)

(Le tableau ci-dessous doit être utilisé pour récapituler les résultats, compte tenu de l'ordre des symboles de classement retenus.)

Matière	Analyse du choix de la sous-classe	Sous-classe	Analyse du choix du groupe	Niveau de base CIB (2006)	Niveau élevé
I1	Renvoi dans...	F16J	Règle commune	F16J 15/00	F16J 15/00
I2		E06B	Note 2) après E06B	E06B 7/22	E06B 7/23
A1		B60J	Règle de la première place	B60J 10/00	B60J 10/00

### Classement complet

Le classement complet dans le niveau de base et le niveau élevé pour ce document d'après l'analyse ci-dessus est le suivant :

(Le classement complet du document est reproduit sous la forme indiquée dans la partie XII du guide d'utilisation de la CIB pour la "Présentation des symboles de classement et des codes d'indexation sur les documents de brevet".)

p. ex.,

#### Niveau de base

Int. Cl. (2006)

**F16J 15/00**

**E06B 7/22**

B60J 10/00

#### Niveau élevé

***F16J 15/00 (2006.01)***

***E06B 7/23 (2006.01)***

***B60J 10/00 (2006.01)***

[L'annexe I suit]

ANNEXE I

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS SUR  
LA "MISE À JOUR DES EXEMPLES DESTINÉS À LA FORMATION À LA CIB"  
(30 NOVEMBRE, 3 ET 6 DÉCEMBRE 2004)

1. Les délibérations ont porté sur les deux points suivants :
  - a) Examen des exemples destinés à la formation figurant dans les projets TE dans les trois domaines de la technique; et
  - b) Désignation des rapporteurs chargés de l'élaboration d'exemples supplémentaires.

Généralités

2. L'équipe d'experts était saisie notamment du document IPC/WG/11/7 et des synthèses des dossiers de projet correspondants.
3. L'équipe d'experts a examiné les 29 projets existants d'exemples destinés à la formation à la CIB (projets TE) et a réparti les exemples supplémentaires destinés à la formation entre ses membres pour examen. Les décisions de l'équipe d'experts concernant ces projets TE et le calendrier concernant la poursuite des travaux sont récapitulés à l'annexe J. On trouvera de plus amples renseignements sur certaines de ces décisions au paragraphe 7.
4. Il a été noté que, dans certains projets, des outils de classement qui ne sont pas disponibles dans le monde entier, par exemple l'EPSTA ou l'ICSTA, ont été utilisés par les rapporteurs pour déterminer les sous-classes pertinentes. Étant donné que ces outils n'étaient accessibles qu'aux utilisateurs d'ÉPOQUE et que les exemples sont destinés à la formation des utilisateurs de la CIB dans le monde entier, l'équipe d'experts est convenue que les rapporteurs ne doivent pas utiliser dans les projets TE d'autres instruments que l'index des mots clés, IPCCAT et TACSY.
5. Il a été convenu qu'il serait préférable d'intégrer dans les didacticiels interactifs sur la CIB des hyperliens entre les parties pertinentes des exemples destinés à la formation et le guide, selon que de besoin. Les rapporteurs ont été invités à faire figurer dans leurs propositions davantage d'explications et de renvois au guide, lorsque c'est nécessaire.
6. Il a également été convenu que les rapporteurs chargés de l'ensemble des projets TE seront invités à rédiger leurs propositions conformément aux "Principes directeurs concernant l'élaboration du matériel de formation" et au "Modèle" correspondant, qui ont été finalement approuvés par le groupe de travail pendant sa session et qui font l'objet des annexes G et H, respectivement, du présent rapport. Une attention particulière doit être accordée aux modifications nouvellement apportées à ces deux annexes, à savoir la nécessité de fournir une explication détaillée pour le classement dans le niveau de base et dans le niveau élevé et d'expliquer, si nécessaire, l'ordre des symboles de classement retenus, etc.

7. Outre les décisions indiquées dans l'annexe J, l'équipe d'experts a fait les observations suivantes concernant les projets d'exemples destinés à la formation à la CIB.

#### Projets relatifs aux exemples destinés à la formation à la CIB

Projet TE 101 (chimie) – Des observations ont été demandées sur la proposition initiale du rapporteur, qui figure dans l'annexe 4 du dossier de projet, et le rapporteur a été prié de soumettre un rapport et une proposition fondés sur ces observations.

Projet TE 102 (chimie) – L'équipe d'experts a approuvé, à titre provisoire, la proposition du rapporteur figurant dans l'annexe 8 du dossier de projet. Le rapporteur a été invité à soumettre une proposition modifiée qui incorporerait le document japonais (JP 49018531 (B)) dans la liste des familles de brevets et tiendrait compte des modifications apportées aux "principes directeurs" et au "modèle" correspondant, mentionnés dans le paragraphe 6 ci-dessus.

Projet TE 103 (chimie) – Le rapporteur a été invité à soumettre une proposition fondée sur le membre de famille US, au lieu du document GB. Les modifications apportées aux "principes directeurs" et au "modèle" correspondant, mentionnés dans le paragraphe 6 ci-dessus, devront aussi être prises en considération.

Projet TE 104 (chimie) – L'équipe d'experts a approuvé, sous certaines conditions, la proposition du rapporteur figurant dans l'annexe 7 du dossier de projet. Le rapporteur a été invité à soumettre une proposition modifiée qui incorporerait le document japonais (JP 50012414 (B)) dans la liste des familles de brevets, supprimerait tous les renvois à l'EPSTA et tiendrait compte des modifications apportées aux "principes directeurs" et au "modèle" correspondant, mentionnés dans le paragraphe 6 ci-dessus.

Projet TE 105 (chimie) – Le rapporteur a été invité à soumettre une proposition qui incorporerait le document japonais (JP 49004463 (B)) dans la liste des familles de brevets, supprimerait les renvois à la sous-classe A61K dans le premier tableau de l'annexe 5 du dossier de projet, diviserait l'information d'invention II en plusieurs parties, expliquerait l'ordre des symboles choisis et corrigerait les symboles de classement du niveau de base.

Projet TE 106 (chimie) – L'équipe d'experts a décidé de supprimer cet exemple de la liste des exemples destinés à la formation en raison de difficultés techniques.

Projet TE 107 (chimie) – L'équipe d'experts a approuvé, sous certaines conditions, la proposition du rapporteur figurant dans l'annexe 7 du dossier de projet. Le rapporteur a été invité à soumettre une proposition modifiée qui incorporerait le document japonais (JP 4908066 (A)) dans la liste des familles de brevets, utiliserait l'index des mots clés dans le premier tableau et tiendrait compte des observations sur les catégories et les indicateurs de version. Les modifications apportées aux "principes directeurs" et au "modèle" correspondant, mentionnés dans le paragraphe 6 ci-dessus, devraient aussi être prises en considération.

Projet TE 108 (chimie) – Des observations ont été demandées sur la dernière proposition du rapporteur (voir l'annexe 6 du dossier de projet), notamment sur le nombre de parties composant l'information d'invention dans cet exemple ainsi que sur la façon d'appliquer la règle de priorité de la dernière place au classement de l'information d'invention. Le rapporteur a été invité à soumettre un rapport et une proposition fondés sur ces observations.

Projet TE 109 (chimie) – L'équipe d'experts a approuvé, sous certaines conditions, la proposition du rapporteur figurant dans l'annexe 8 du dossier de projet. Le rapporteur a été invité à soumettre une nouvelle proposition qui tiendrait compte des modifications apportées aux "principes directeurs" et au "modèle" correspondant, mentionnés dans le paragraphe 6 ci-dessus, et comprendrait des explications sur l'ordre des symboles.

Projet TE 110 (chimie) – Le rapporteur a été invité à soumettre une proposition qui tiendrait compte des observations faites en ce qui concerne l'amélioration future de la partie consacrée aux explications sur la façon de classer l'information supplémentaire et permettrait d'évaluer le caractère exhaustif de l'information d'invention.

Projet TE 201 (mécanique) – L'équipe d'experts a approuvé la proposition du rapporteur figurant dans l'annexe 6 du dossier de projet.

Projet TE 202 (mécanique) – Le rapporteur a été invité à présenter une nouvelle proposition sur la base de l'annexe 8 du dossier de projet, compte tenu des commentaires concernant les raisons du classement dans le groupe A23L 1/212.

Projet TE 203 (mécanique) – L'équipe d'experts a approuvé la proposition du rapporteur figurant dans l'annexe 3 du dossier de projet.

Projet TE 204 (mécanique) – Le rapporteur a été invité à présenter une nouvelle proposition tenant compte des renseignements figurant dans le dernier rapport de l'annexe 8 du dossier de projet. Un classement pleinement développé dans le niveau élevé a également été demandé.

Projet TE 205 (mécanique) – L'équipe d'experts est convenue d'ajouter un document japonais (JP 50130563 (A)) à la liste des familles de brevets. Le rapporteur a été invité à établir une nouvelle proposition fondée sur les délibérations concernant le développement de la partie consacrée à l'information d'invention et la prise en considération de l'information additionnelle, le cas échéant, y compris une explication, indispensable, de l'ordre des symboles sélectionnés.

Projet TE 206 (mécanique) – Le rapporteur a été invité à préparer une proposition tenant compte des commentaires figurant dans les annexes 4 à 6 du dossier de projet.

Projet TE 207 (mécanique) – L'équipe d'experts a approuvé, sous réserve de la suppression du point 3c dans la section "Niveau/catégories", la proposition du rapporteur figurant dans l'annexe 3 du dossier de projet.

Projet TE 208 (mécanique) – L'équipe d'experts a décidé de rayer cet exemple de la liste, compte tenu du désaccord au sujet du classement correct au niveau des sous-groupes découlant de problèmes techniques.

Projet TE 209 (mécanique) – L'équipe d'experts a approuvé, sous certaines conditions, la proposition du rapporteur dans l'annexe 7 du dossier de projet. Le rapporteur a été invité à présenter une nouvelle proposition modifiée en incorporant un nouveau tableau à la page 2 de l'annexe dans lequel sera supprimée la rangée consacrée aux "layered products", ainsi qu'une explication complète concernant le niveau élevé dans la section intitulée "Analyse et sélection des symboles de classement" et une explication, indispensable, de l'ordre des symboles sélectionnés.

Projet TE 210 (mécanique) – Le rapporteur a été invité à soumettre une proposition contenant les points auxquels ont été apportées davantage de précisions dans la section "Information d'invention" et à supprimer la catégorie 3b de la section "Niveau/catégories".

Projet TE 301 (électricité) – L'équipe d'experts a approuvé la proposition du rapporteur conformément à l'annexe 6 du dossier de projet.

Projet TE 302 (électricité) – L'équipe d'experts a approuvé, sous certaines conditions, la proposition du rapporteur conformément à l'annexe 5 du dossier de projet; le Bureau international a été invité à reproduire la partie explicative dans le point consacré au niveau élevé et à adapter le tableau figurant à la page 2 de cette annexe au format normal.

Projet TE 303 (électricité) – L'équipe d'experts est convenue que le présent exemple relève plus du domaine de la mécanique que de celui de l'électricité et le Bureau international a été invité à faire figurer, à un stade ultérieur, cet exemple dans la liste des exemples dans le domaine de la mécanique. Le rapporteur de ce projet a été invité à examiner de nouveau le classement dans le sous-groupe E02D 1/02 afin de confirmer qu'il s'agit de l'endroit le plus approprié pour classer l'information d'invention de l'exemple. Il a été demandé au rapporteur de présenter une nouvelle proposition fondée sur les éléments précités.

Projet TE 304 (électricité) – L'équipe d'experts a approuvé, sous certaines conditions, la proposition du rapporteur conformément à l'annexe 7 du dossier de projet, la catégorie 3b étant incorporée dans la section "Niveau/catégories". Le rapporteur a été invité à présenter de nouveau une proposition du rapporteur en prenant en considération les observations formulées sur la nécessité de reconfirmer le premier élément dans la section "Information d'invention" et les symboles de classement correspondants et d'indiquer les raisons pour lesquelles les symboles apparaissent dans cet ordre.

Projet TE 305 (électricité) – L'équipe d'experts a approuvé la proposition du rapporteur conformément à l'annexe 7 du dossier de projet.

Projet TE 306 (électricité) – L'équipe d'experts est convenue de la proposition du rapporteur concernant la mise en évidence de l'information d'invention et des symboles de classement correspondants. Le rapporteur a été invité à présenter une proposition contenant une explication détaillée de la sélection de G01P 13/00 parmi d'autres groupes principaux de la sous-classe G01P et une explication relative à l'ordre de présentation des symboles de classement sélectionnés pour l'information d'invention.

Projets TE 307, TE 308 et TE 309 (électricité) – Une nouvelle série d'observations a été demandée. Le rapporteur de ces projets a été invité à présenter de nouveaux rapports et propositions fondés sur les observations qui seront formulées, selon le "modèle" approuvé. Au cours des délibérations sur le projet TE 308, il a été convenu d'ajouter dans G06Q un nouvel exemple comportant des aspects plus techniques dans son information d'invention, et la Suède a été invitée à proposer ce nouvel exemple.

[L'annexe J suit]

## ANNEX J/ANNEXE J

STATUS OF IPC TRAINING EXAMPLES PROJECTS/  
ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS D'EXEMPLES DE LA CIB  
DESTINÉS À LA FORMATION

Status:/État d'avancement :

A: Approved/Approuvé

A\*: Conditionally approved/Approuvé sous certaines conditions

W: Withdrawn/Retiré

Project No./ Projet n°	Subject/ Objet	Area/Domaine	Technology/ Technique	Rapporteur	Status/ État d'avancement	Next actions and remarks/ Prochaines mesures et remarques
TE 101	Ex. A1	C07F	C	IE		Comments by 15.01.05; rapporteur report and proposal by 18.02.05/ Observations pour le 15.01.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 18.02.05
TE 102	Ex. A4	C23C	C	GB	A* (WG/12)	Rapporteur proposal by 15.01.05/ Proposition du rapporteur pour le 15.01.05
TE 103	Ex. A7	C07D	C	EP		Rapporteur proposal by 15.01.05; comments by 18.02.05; rapporteur report and proposal by 15.03.05/ Proposition du rapporteur pour le 15.01.05; observations pour le 18.02.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 15.03.05
TE 104	Ex. A8	C07C	C	GB	A* (WG/12)	Rapporteur proposal by 15.01.05/ Proposition du rapporteur pour le 15.01.05
TE 105	Ex. A9	C07D	C	GB		Rapporteur proposal by 15.01.05; comments by 18.02.05; rapporteur report and proposal by 15.03.05/ Proposition du rapporteur pour le 15.01.05; observations pour le 18.02.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 15.03.05
TE 106	Ex. A10	C07C	C	EP	W (WG/12)	
TE 107	Ex. A11	C07D	C	DE	A* (WG/12)	Rapporteur proposal by 15.01.05/ Proposition du rapporteur pour le 15.01.05

IPC/WG/12/4  
Annex J/Annexe J  
page 2

Project No./ Projet n°	Subject/ Objet	Area/Domaine	Technology/ Technique	Rapporteur	Status/ État d'avancement	Next actions and remarks/ Prochaines mesures et remarques
TE 108	Ex. A12	C12M	C	DE		Rapporteur proposal by 15.01.05; comments by 18.02.05; rapporteur report and proposal by 15.03.05/ Proposition du rapporteur pour le 15.01.05; observations pour le 18.02.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 15.03.05
TE 109	Ex. A14	C04B, H01L	C	EP	A* (WG/12)	Rapporteur proposal by 15.01.05/ Proposition du rapporteur pour le 15.01.05
TE 110	Ex. C-1	C07K, A61K	C	DE		Rapporteur proposal by 15.01.05; comments by 18.02.05; rapporteur report and proposal by 15.03.05/ Proposition du rapporteur pour le 15.01.05; observations pour le 18.02.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 15.03.05
TE 111	Ex. A2	C08G	C	EP		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 05.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 05.04.05
TE 112	Ex. A3	C10G	C			
TE 113	Ex. A5	D02G	C			
TE 114	Ex. A6	D04H	C or M ?			
TE 117	Ex. A15	C01B, C04B, G21C	C	EP		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 05.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 05.04.05
TE 118	Ex. A16	C01B, C01C	C	JP		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 05.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 05.04.05
TE 119	Ex. A17	D21F	C			
TE 120	Ex. C-2	B01J, D21C	C	SE		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 05.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 05.04.05

Project No./ Projet n°	Subject/ Objet	Area/Domaine	Technology/ Technique	Rapporteur	Status/ État d'avancement	Next actions and remarks/ Prochaines mesures et remarques
TE 121	Ex. C-3	C23C, H01J	C	EP		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 05.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 05.04.05
TE 122	Ex. C-4	C01B, B01J	C			
TE 123	Ex. C-5	B41M, D21H	C			
TE 124	Ex. C-6	B01F, C07C	C			
TE 125	Ex. C-7	C09D	C	GB		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 05.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 05.04.05
TE 127	New-1C- WO 00/71469 A1	C02F	C	GB		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 05.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 05.04.05
TE 128	New-2C- WO 00/35816 A1	C02F	C			
TE 129	New-3C- WO 03/66320 A3	B32B	C	GB		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 05.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 05.04.05
TE 130	New-4C- US 2003/0008087 A1	B32B	C			
TE 131	New-5C-US 6689613B1	C40B, B01J	C			
TE 132	New-6C-US 5641783A	A61K, A61P, C07D	C	IE		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 05.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 05.04.05
TE 201	Ex. B1	A22C	M	SE	A (WG/12)	

IPC/WG/12/4  
Annex J/Annexe J  
page 4

Project No./ Projet n°	Subject/ Objet	Area/Domaine	Technology/ Technique	Rapporteur	Status/ État d'avancement	Next actions and remarks/ Prochaines mesures et remarques
TE 202	Ex. B2	A23B, A23L	M	DE		Rapporteur proposal by 15.01.05; comments by 18.02.05; rapporteur report and proposal by 15.03.05/ Proposition du rapporteur pour le 15.01.05; observations pour le 18.02.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 15.03.05
TE 203	Ex. B5	A61B	M	IE	A (WG/12)	
TE 204	Ex. B6	G09B	M	DE	A* (WG/12)	Rapporteur proposal by 15.01.05/ Proposition du rapporteur pour le 15.01.05
TE 205	Ex. B15	A47B	M	GB		Rapporteur proposal by 15.01.05; comments by 18.02.05; rapporteur report and proposal by 15.03.05/ Proposition du rapporteur pour le 15.01.05; observations pour le 18.02.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 15.03.05
TE 206	Ex. B19	F16J, E06B	M	EP	A* (WG/12)	Rapporteur report and proposal by 15.01.05/ Rapport et proposition du rapporteur pour le 15.01.05
TE 207	Ex. B21	A63H	M	EP	A (WG/12)	
TE 208	Ex. B22	B04B, F16F	M	GB	W (WG/12)	
TE 209	Ex. M-1	A44C, B29C	M	GB	A* (WG/12)	Rapporteur proposal by 15.01.05/ Proposition du rapporteur pour le 15.01.05
TE 210	Ex. M-3	G09B	M	EP		Rapporteur proposal by 15.01.05; comments by 18.02.05; rapporteur report and proposal by 15.03.05/ Proposition du rapporteur pour le 15.01.05; observations pour le 18.02.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 15.03.05
TE 211	Ex. B3	A23L, A23B	M	IE		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 05.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 05.04.05
TE 212	Ex. B4	A47B	M			
TE 213	Ex. B7	B43K	M	DE		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 05.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 05.04.05

Project No./ Projet n°	Subject/ Objet	Area/Domaine	Technology/ Technique	Rapporteur	Status/ État d'avancement	Next actions and remarks/ Prochaines mesures et remarques
TE 214	Ex. B8	E96B	M	DE		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 05.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 05.04.05
TE 215	Ex. B9	F02C	M			
TE 216	Ex. B11	F27B	M			
TE 217	Ex. B12	F24B	M			
TE 218	Ex. B13	B60Q	M			
TE 219	Ex. B14	B63B, E02B	M	EP		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 05.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 05.04.05
TE 220	Ex. B16	B21J	M			
TE 221	Ex. B17	B60L	M	EP		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 15.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 15.04.05
TE 222	Ex. B18	B62D	M			
TE 223	Ex. B20	A43D, B29D	M	GB		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 15.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 15.04.05
TE 224	Ex. B24	B01D, C02F	M	GB		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 15.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 15.04.05
TE 225	Ex. M-2	B60K, B60R	M	SE		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 05.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 05.04.05

IPC/WG/12/4  
Annex J/Annexe J  
page 6

Project No./ Projet n°	Subject/ Objet	Area/Domaine	Technology/ Technique	Rapporteur	Status/ État d'avancement	Next actions and remarks/ Prochaines mesures et remarques
TE 227	Ex. M-4	F16F, H02K	M	EP		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 15.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 15.04.05
TE 228	Ex. M-5	B29C, B29D	M			
TE 229	Ex. M-6	F16F, E05F	M	SE		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 15.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 15.04.05
TE 230	New-1M- GB 2386181 A	F21	M	GB		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 15.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 15.04.05
TE 231	New-2M- GB 2385118 A	F21S, A47B	M	GB		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 15.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 15.04.05
TE 232	New-3M- US 4213405 A	F23B	M	SE		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 15.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 15.04.05
TE 233	New-4M- US 4491077 A	F23B	M	SE		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 15.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 15.04.05
TE 234	New-5M- US 4971857 A	B32B	M	SE		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 05.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 05.04.05
TE 301	Ex. C10	H01S	E	EP	A (WG/12)	
TE 302	Ex. C11	H04N	E	EP	A* (WG/12)	Final formatting by IB by 31.01.05/ Formatage final par IB pour le 31.01.05

Project No./ Projet n°	Subject/ Objet	Area/Domaine	Technology/ Technique	Rapporteur	Status/ État d'avancement	Next actions and remarks/ Prochaines mesures et remarques
TE 303	Ex. C13	G01N	E	EP		Rapporteur proposal by 15.01.05; comments by 18.02.05; rapporteur report and proposal by 15.03.05/ Proposition du rapporteur pour le 15.01.05; observations pour le 18.02.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 15.03.05
TE 304	Ex. C19	G21B, G21D	E	GB	A* (WG/12)	Rapporteur proposal by 15.01.05/ Proposition du rapporteur pour le 15.01.05
TE 305	Ex. C20	H01G	E	DE	A (WG/12)	
TE 306	Ex. E-1	G01P, H01L	E	DE		Rapporteur proposal by 15.01.05; comments by 18.02.05; rapporteur report and proposal by 15.03.05/ Proposition du rapporteur pour le 15.01.05; observations pour le 18.02.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 15.03.05
TE 307	New-1E	G06F	E	SE		Comments by 15.01.05; rapporteur report and proposal by 18.02.05/ Observations pour le 15.01.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 18.02.05
TE 308	New-2E	G06Q	E	SE		Comments by 15.01.05; rapporteur report and proposal by 18.02.05/ Observations pour le 15.01.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 18.02.05
TE 309	New-3E	H04Q	E	SE		Comments by 15.01.05; rapporteur report and proposal by 18.02.05/ Observations pour le 15.01.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 18.02.05
TE 310	Ex. C1	H01G	E	EP		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 05.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 05.04.05
TE 311	Ex. C2	H04M	E	EP		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 05.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 05.04.05
TE 312	Ex. C3	G11B	E			
TE 313	Ex. C4	G11C	E			
TE 314	Ex. C5	H01B	E	SE		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 05.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 05.04.05

Project No./ Projet n°	Subject/ Objet	Area/Domaine	Technology/ Technique	Rapporteur	Status/ État d'avancement	Next actions and remarks/ Prochaines mesures et remarques
TE 315	Ex. C6	H01L	E			
TE 316	Ex. C7	H01L, H03K	E			
TE 317	Ex. C8	H01M	E			
TE 318	Ex. C9	H01R	E			
TE 319	Ex. C12	G01M	E			
TE 320	Ex. C14	H01H	E	DE		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 05.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 05.04.05
TE 321	Ex. C15	G11C	E			
TE 322	Ex. C16	G01B, G06G	E	EP		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 05.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 05.04.05
TE 323	Ex. C17	H01L	E			
TE 324	Ex. C18	B65G, G01G	E	GB		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 05.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 05.04.05
TE 325	Ex. E-2	G01P, H01L	E			
TE 326	Ex. E-3	F02D, G05B, H03K	E	DE		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 05.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 05.04.05
TE 327	Ex. E-4	G08C	E			
TE 328	Ex. E-5	B60D, H01H	E			
TE 329	Ex. E-6	H03L, H04L	E	EP		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 05.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 05.04.05
TE 330	Ex. E-7	G05B	E			
TE 331	New-4E- EP-A- 0 031 033	G09F, A63B	E			

Project No./ Projet n°	Subject/ Objet	Area/Domaine	Technology/ Technique	Rapporteur	Status/ État d'avancement	Next actions and remarks/ Prochaines mesures et remarques
TE 332	New-5E- EP-A- 0 787 510	G09F, A63B	E	EP		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 05.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 05.04.05
TE 333	New-6E- US5469163A	H03M	E	JP		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 05.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 05.04.05
TE 334	New-7E	G06Q	E	SE		Initial proposal by 31.01.05; comments by 15.03.05; rapporteur report and proposal by 05.04.05/ Proposition initiale pour le 31.01.05; observations pour le 15.03.05; rapport et proposition du rapporteur pour le 05.04.05

[Annex K follows/  
L'annexe K suit]

## ANNEXE K

LISTE DES GROUPES PRINCIPAUX RÉSIDUELS  
ET MODIFICATIONS Y RELATIVES

N	<b>A01B</b>	<b>76/00</b>	<b><i>Parties constitutives ou accessoires des machines ou instruments agricoles non prévus dans les groupes 51/00 à 75/00</i></b>
N	<b>A01C</b>	<b>14/00</b>	<b><i>Méthodes ou appareils pour la plantation non prévus dans les autres groupes de la présente sous-classe</i></b>
N	<b>A01J</b>	<b>99/00</b>	<b><i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i></b>
N	<b>A01K</b>	<b>99/00</b>	<b><i>Méthodes ou appareils pour la pêche non prévus dans les autres groupes 69/00 à 97/00</i></b>
N	<b>A01M</b>	<b>99/00</b>	<b><i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i></b>
N	<b>A21C</b>	<b>14/00</b>	<b><i>Machines ou matériel pour la préparation ou le traitement de la pâte, non prévus dans les autres groupes de la présente sous-classe</i></b>
N	<b>A42C</b>	<b>99/00</b>	<b><i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i></b>
N	<b>A43C</b>	<b>19/00</b>	<b><i>Accessoires pour chaussures non prévus dans les autres groupes de la présente sous-classe</i></b>
N	<b>A43D</b>	<b>98/00</b>	<b><i>Machines pour la fabrication de lacets (de cuir C14B; passementerie en général D04C); Application de fibre ou de celluloid aux extrémités des lacets (fabrication de ferrets à partir de feuilles métalliques B21D; à partir de fils métalliques B21F)</i></b>
D	<b>A43D</b>	<b>99/00</b>	<b><i>(transféré en 98/00)</i></b>
N	<b>A43D</b>	<b>999/00</b>	<b><i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i></b>
N	<b>A46D</b>	<b>99/00</b>	<b><i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i></b>
N	<b>A61D</b>	<b>99/00</b>	<b><i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i></b>
N	<b>A61G</b>	<b>99/00</b>	<b><i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i></b>
N	<b>A61H</b>	<b>99/00</b>	<b><i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i></b>
N	<b>A63K</b>	<b>99/00</b>	<b><i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i></b>
N	<b>B03C</b>	<b>11/00</b>	<b><i>Séparation par des champs électriques à haute tension, non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i></b>

N	<b>B21B</b>	99/00	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
N	<b>B31D</b>	99/00	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
N	<b>B41D</b>	99/00	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
N	<b>B41K</b>	99/00	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
N	<b>B41M</b>	99/00	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
N	<b>B41N</b>	99/00	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
N	<b>B42C</b>	99/00	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
N	<b>B42F</b>	23/00	<i>Classeurs non prévus dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
N	<b>B60C</b>	99/00	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
N	<b>B60N</b>	99/00	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
N	<b>B61F</b>	99/00	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
N	<b>B61J</b>	99/00	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
N	<b>B61L</b>	99/00	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
N	<b>B65H</b>	99/00	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
N	<b>B66B</b>	20/00	<i>Ascenseurs non prévus dans les groupes 1/00 à 19/00</i>
N	<b>B66C</b>	25/00	<i>Ponts roulants, portiques ou grues non prévus dans les groupes 17/00 à 23/00</i>
N	<b>B68B</b>	99/00	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
N	<b>C07H</b>	99/00	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
N	<b>C08F</b>	301/00	<i>Composés macromoléculaires non prévus dans les groupes C08F 10/00 à C08F 299/00</i>
N	<b>C08J</b>	99/00	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
N	<b>C10G</b>	99/00	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>

	<b>C10K</b>	<b>Titre</b>	<Inchangé(e)>
N	<b>C10L</b>	<b>8/00</b>	<b>Combustibles non prévus dans les autres groupes de la présente sous-classe</b>
N	<b>C13F</b>	<b>99/00</b>	<b>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</b>
N	<b>C14B</b>	<b>99/00</b>	<b>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</b>
N	<b>C14C</b>	<b>99/00</b>	<b>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</b>
N	<b>D21D</b>	<b>99/00</b>	<b>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</b>
N	<b>E21D</b>	<b>8/00</b>	<b>Puits non prévus dans les groupes 1/00 à 7/00</b>
N	<b>F02M</b>	<b>99/00</b>	<b>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</b>
N	<b>F16K</b>	<b>99/00</b>	<b>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</b>
N	<b>F16N</b>	<b>99/00</b>	<b>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</b>
N	<b>F21L</b>	<b>26/00</b>	<b>Dispositifs ou systèmes d'éclairage non électriques non prévus dans les groupes 17/00 à 23/00</b>
N	<b>F21V</b>	<b>99/00</b>	<b>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</b>
N	<b>F23J</b>	<b>99/00</b>	<b>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</b>
N	<b>F23L</b>	<b>99/00</b>	<b>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</b>
N	<b>F28F</b>	<b>99/00</b>	<b>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</b>
N	<b>F41A</b>	<b>99/00</b>	<b>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</b>
N	<b>F42B</b>	<b>99/00</b>	<b>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</b>
N	<b>F42C</b>	<b>99/00</b>	<b>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</b>
	<b>G03H</b>	<b>5/00</b>	<b>--- utilisant des particules ou des ondes autres que celles couvertes par les groupes 1/00 ou 3/00 pour obtenir des hologrammes; ---</b>
N	<b>G04B</b>	<b>99/00</b>	<b>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</b>
N	<b>G04C</b>	<b>99/00</b>	<b>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</b>

<i>N</i>	<i>G04D</i>	<i>99/00</i>	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
<i>N</i>	<i>G05B</i>	<i>99/00</i>	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
<i>N</i>	<i>G05D</i>	<i>99/00</i>	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
<i>N</i>	<i>G08G</i>	<i>99/00</i>	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
	<i>G09C</i>	<i>5/00</i>	<i>Appareils ou méthodes de chiffrement ou de déchiffrement non prévus dans ---</i>
<i>N</i>	<i>G11C</i>	<i>99/00</i>	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
<i>N</i>	<i>H01J</i>	<i>99/00</i>	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
	<i>H01M</i>	<i>14/00</i>	<i>--- les groupes H01M 6/00 à H01M 12/00; Leur fabrication</i>
<i>N</i>	<i>H02N</i>	<i>99/00</i>	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
<i>N</i>	<i>H03C</i>	<i>99/00</i>	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
<i>N</i>	<i>H03D</i>	<i>99/00</i>	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
<i>N</i>	<i>H03G</i>	<i>99/00</i>	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
<i>N</i>	<i>H03L</i>	<i>99/00</i>	<i>Commande automatique non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
<i>N</i>	<i>H03M</i>	<i>99/00</i>	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
<i>N</i>	<i>H04M</i>	<i>99/00</i>	<i>Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe</i>
	<i>H05C</i>	<i>3/00</i>	<i>Autres circuits ou appareils</i>

[L'annexe L suit]

## ANNEX L/ANNEXE L

LIST OF SUBCLASSES TO WHICH  
ANNEXES 1 TO 22 OF THE TECHNICAL ANNEXES PERTAIN/  
LISTE DES SOUS-CLASSES CONCERNÉES PAR  
LES ANNEXES 1 À 22 DES ANNEXES TECHNIQUES

PART A/PARTIE A  
(in the order of the Projects \* /  
dans l'ordre des projets\*)

<u>Project/ Projet</u>	<u>Area/ Domaine</u>	<u>Annex/ Annexe</u>	<u>Project/ Projet</u>	<u>Area/ Domaine</u>	<u>Annex/ Annexe</u>
384	B81B	1E	412	A61K	12E
		1F			12F
388	B82B	2E	424	G06Q	13
		2F	426	A01F	14E
	B60K	3E	427	B31B	14F
		3F			15E
	B60L	4E	428	E01D	15F
		4F			16E
	B60T	5E	429	E04G	16F
		5F			17E
	B60W	6E	430	G01G	17F
		6F			18E
	F02D	7E	431	A62D	18F
		7F			19E
	F16D	8E	431	B09B	19F
		8F			20E
F16H	9E	431	C09K	20F	
	9F			21E	
G05D	10E	431	D21H	21F	
	10F			22E	
G08G	11E	431	D21H	22F	
	11F				

[Part B follows/  
La partie B suit]

\* "E" and "F" indicate English and French versions respectively./  
"E" et "F" se réfèrent aux versions anglaise et française respectivement.

PART B/PARTIE B  
(in the order of the subclasses/  
dans l'ordre des sous-classes)

<u>Area/ Domaine</u>	<u>Project/ Projet</u>	<u>Annex/ Annexe</u>	<u>Area/ Domaine</u>	<u>Project/ Projet</u>	<u>Annex/ Annexe</u>
A01F	426	14E			
		14F	D21H	431	22E
A61K	412	12E			22F
		12F			
A62D	430	19E	E01D	428	16E
		19F			16F
			E04G	428	17E
B09B	430	20E			17F
		20F			
B31B	427	15E	F02D	388	7E
		15F			7F
B60K	388	3E	F16D	388	8E
		3F			8F
B60L	388	4E	F16H	388	9E
		4F			9F
B60T	388	5E			
		5F	G01G	429	18E
B60W	388	6E			18F
		6F	G05D	388	10E
B81B	384	1E			10F
		1F	G06Q	424	13
B82B	384	2E	G08G	388	11E
		2F			11F
C09K	430	21E			
		21F			

[Technical Annexes follow/  
Les annexes techniques suivent]

## TECHNICAL ANNEXES/ANNEXES TECHNIQUES

---

**ANNEX 1E B 81 B [Project-Rapporteur : 384/EP] <SC12040E>**

Note(s) after  
the title <Delete former note (3)>

---

**ANNEXE 1F B 81 B [Project-Rapporteur : 384/EP] <SC12041F>**

Note(s) après  
le titre <Supprimer l'ancienne note (3)>

---

**ANNEX 2E B 82 B [Project-Rapporteur : 384/EP] <SC12042E>**

Note(s) after  
the title <Delete former note (4)>

---

**ANNEXE 2F B 82 B [Project-Rapporteur : 384/EP] <SC12043F>**

Note(s) après  
le titre <Supprimer l'ancienne note (4)>

---

**ANNEX 3E B 60 K [Project-Rapporteur : 388/EP] <SC12021E>**

*C Title --- FOR VEHICLES; ARRANGEMENTS IN ---*

Note(s) after  
the title

(1) --- the meanings indicated:

<Text deleted>

- "auxiliary drives" means ==>

- --- elements, e.g. wheels.

<Text deleted>

<Text deleted>

(2) Attention is drawn ==>

Subclass index	<== vehicle speed	31/00	
	<Text deleted>		
	INSTRUMENTATION, DASHBOARDS	35/00, ==>	
<b>20/00</b>	--- <b>in vehicles</b> (movable cabs having ---		
<b>23/00</b>	--- <b>provided for</b> (movable cabs having ---		
C <b>28/00</b>	--- <i>electrically-propelled vehicles</i> <a href="#">B 60 L 3/00</a> ; <i>road vehicle drive control systems for purposes not related to the control of a particular sub-unit</i> <a href="#">B 60 W 30/00</a> )		
C 28/16	<ul style="list-style-type: none"> <li>• • <i>responsive to, or preventing, spinning or skidding of wheels</i> <span style="float: right;">R</span>  <i>(brake control systems for vehicle drive stability</i> <a href="#">B 60 T 8/1755</a>;  <i>arrangements responsive to a --- force</i> <a href="#">B 60 T 8/32</a>; <i>control of vehicle driving stability otherwise than by controlling the propulsion unit only</i> <a href="#">B 60 W 30/02</a>; <i>preventing wheel ---</i></li> </ul>		
C <b>31/00</b>	<b>Vehicle fittings, acting on a single sub-unit only, for automatically --- vehicle operator</b> (fittings acting on two or more sub-units <a href="#">B 60 W 30/14</a> ; propulsion-unit control ---		
D Line before 41/00	<Deleted>		
D 41/00	(transferred to <a href="#">B 60 W</a> )		
D Note(s) after 41/00	<Deleted>		
D 41/02	(transferred to <a href="#">B 60 W 10/02</a> , <a href="#">10/04</a> , <a href="#">20/00</a> to <a href="#">50/00</a> )		
D 41/04	(transferred to <a href="#">B 60 W 10/04</a> , <a href="#">10/10</a> , <a href="#">20/00</a> to <a href="#">50/00</a> )		
D 41/06	(transferred to <a href="#">B 60 W 10/04</a> , <a href="#">10/10</a> , <a href="#">20/00</a> to <a href="#">50/00</a> )		
D 41/08	(transferred to <a href="#">B 60 W 10/04</a> , <a href="#">10/10</a> , <a href="#">20/00</a> to <a href="#">50/00</a> )		
D 41/10	(transferred to <a href="#">B 60 W 10/04</a> , <a href="#">10/10</a> , <a href="#">20/00</a> to <a href="#">50/00</a> )		
D 41/12	(transferred to <a href="#">B 60 W 10/04</a> , <a href="#">10/10</a> , <a href="#">20/00</a> to <a href="#">50/00</a> )		
D 41/14	(transferred to <a href="#">B 60 W 10/04</a> , <a href="#">10/10</a> , <a href="#">20/00</a> to <a href="#">50/00</a> )		
D 41/16	(transferred to <a href="#">B 60 W 10/04</a> , <a href="#">10/10</a> , <a href="#">20/00</a> to <a href="#">50/00</a> )		
D 41/18	(transferred to <a href="#">B 60 W 10/04</a> , <a href="#">10/10</a> , <a href="#">20/00</a> to <a href="#">50/00</a> )		
D 41/20	(transferred to <a href="#">B 60 W 10/04</a> , <a href="#">10/18</a> , <a href="#">20/00</a> to <a href="#">50/00</a> )		
D 41/22	(transferred to <a href="#">B 60 W 10/02</a> , <a href="#">10/10</a> , <a href="#">20/00</a> to <a href="#">50/00</a> )		
D 41/24	(transferred to <a href="#">B 60 W 10/02</a> , <a href="#">10/18</a> , <a href="#">20/00</a> to <a href="#">50/00</a> )		
D 41/26	(transferred to <a href="#">B 60 W 10/10</a> , <a href="#">10/18</a> , <a href="#">20/00</a> to <a href="#">50/00</a> )		
D 41/28	(transferred to <a href="#">B 60 W</a> )		

ANNEXE	3F	B 60 K	[Project-Rapporteur : 388/EP]	<SC12030F>
C	<b>Titre</b>	--- <b>DE VÉHICULES; AMÉNAGEMENTS DES</b> ---		R
	Note(s) après le titre	(1) --- signification ci-dessous indiquée: <Texte supprimé> - “entraînements auxiliaires” désigne ==> - --- p.ex. les roues. <Texte supprimé> <Texte supprimé>		
	Schéma général	(2) Il est important ==> <== commande automatique <span style="float: right;">31/00</span> <Texte supprimé> AGENCEMENT OU ADAPTATIONS ==>		
	<b>20/00</b>	--- <b>de vitesses</b> (cabines pouvant être ---		
	<b>23/00</b>	--- <b>prévus ailleurs</b> (cabines pouvant être ---		
C	<b>28/00</b>	--- <i>propulsés électriquement</i> <a href="#">B 60 L 3/00</a> ; système d'aide à la conduite de véhicule routier dont l'objet ne se limite pas à la commande d'un sous-ensemble particulier <a href="#">B 60 W 30/00</a> )		
C	28/16	• • --- le, patinage (système de commande des freins spécialement adapté à la commande de la stabilité du véhicule <a href="#">B 60 T 8/1755</a> ; dispositions pour adapter --- condition de freinage sur la roue selon une condition de vitesse <a href="#">B 60 T 8/32</a> ; commande de la stabilité du véhicule autrement que par la commande du seul ensemble propulseur <a href="#">B 60 W 30/02</a> ; prévention du ---		R
C	<b>31/00</b>	--- <b>du véhicule</b> (régulateurs d'allure autres que ceux agissant sur un seul sous-ensemble <a href="#">B 60 W 30/14</a> ; commande en ---		
D	Ligne avant 41/00	<Supprimé(e)>		
D	41/00	(transféré en <a href="#">B 60 W</a> )		
D	Note(s) après 41/00	<Supprimé(e)>		
D	41/02	(transféré en <a href="#">B 60 W 10/02</a> , <a href="#">10/04</a> , <a href="#">20/00</a> à <a href="#">50/00</a> )		
D	41/04	(transféré en <a href="#">B 60 W 10/04</a> , <a href="#">10/10</a> , <a href="#">20/00</a> à <a href="#">50/00</a> )		

D	41/06	(transféré en <a href="#">B 60 W 10/04</a> , <a href="#">10/10</a> , <a href="#">20/00</a> à <a href="#">50/00</a> )
D	41/08	(transféré en <a href="#">B 60 W 10/04</a> , <a href="#">10/10</a> , <a href="#">20/00</a> à <a href="#">50/00</a> )
D	41/10	(transféré en <a href="#">B 60 W 10/04</a> , <a href="#">10/10</a> , <a href="#">20/00</a> à <a href="#">50/00</a> )
D	41/12	(transféré en <a href="#">B 60 W 10/04</a> , <a href="#">10/10</a> , <a href="#">20/00</a> à <a href="#">50/00</a> )
D	41/14	(transféré en <a href="#">B 60 W 10/04</a> , <a href="#">10/10</a> , <a href="#">20/00</a> à <a href="#">50/00</a> )
D	41/16	(transféré en <a href="#">B 60 W 10/04</a> , <a href="#">10/10</a> , <a href="#">20/00</a> à <a href="#">50/00</a> )
D	41/18	(transféré en <a href="#">B 60 W 10/04</a> , <a href="#">10/10</a> , <a href="#">20/00</a> à <a href="#">50/00</a> )
D	41/20	(transféré en <a href="#">B 60 W 10/04</a> , <a href="#">10/18</a> , <a href="#">20/00</a> à <a href="#">50/00</a> )
D	41/22	(transféré en <a href="#">B 60 W 10/02</a> , <a href="#">10/10</a> , <a href="#">20/00</a> à <a href="#">50/00</a> )
D	41/24	(transféré en <a href="#">B 60 W 10/02</a> , <a href="#">10/18</a> , <a href="#">20/00</a> à <a href="#">50/00</a> )
D	41/26	(transféré en <a href="#">B 60 W 10/10</a> , <a href="#">10/18</a> , <a href="#">20/00</a> à <a href="#">50/00</a> )
D	41/28	(transféré en <a href="#">B 60 W</a> )

---

ANNEX	4E	B 60 L	[Project-Rapporteur : 388/EP]	<SC12022E>
-------	----	--------	-------------------------------	------------

C	11/00	--- common propulsion <a href="#">B 60 K 6/00</a> ; control systems specially adapted for hybrid vehicles <a href="#">B 60 W 20/00</a> )
---	-------	--

---

ANNEXE	4F	B 60 L	[Project-Rapporteur : 388/EP]	<SC12031F>
--------	----	--------	-------------------------------	------------

C	11/00	--- ou commune <a href="#">B 60 K 6/00</a> ; systèmes de commande spécialement adaptés aux véhicules hybrides <a href="#">B 60 W 20/00</a> )
---	-------	--

---

ANNEX	5E	B 60 T	[Project-Rapporteur : 388/EP]	<SC12023E>
-------	----	--------	-------------------------------	------------

C	Title	--- THEREOF; BRAKE CONTROL SYSTEMS OR PARTS THEREOF, IN --- general <a href="#">B 60 L</a> ; conjoint control of vehicle sub-units of different type or different function, road vehicle drive control systems for purposes other than the control of a particular sub-unit <a href="#">B 60 W</a> ; brakes per --- brake actuators, <a href="#">F 16 D</a> ); ARRANGEMENT OF BRAKING ELEMENTS ON VEHICLES IN GENERAL; PORTABLE DEVICES FOR PREVENTING UNWANTED MOVEMENT OF VEHICLES; VEHICLE MODIFICATIONS TO FACILITATE COOLING OF BRAKES	R
---	-------	--	---

- N 8/1755      • • *Brake regulation specially adapted to control the stability of the vehicle, e.g. taking into account yaw rate or transverse acceleration in a curve (road vehicle drive control systems for control of driving stability otherwise than by controlling a particular sub-unit [B 60 W 30/02](#))*      R

**ANNEXE 5F      B 60 T      [Project-Rapporteur : 388/EP]      <SC12032F>**

C *Titre*      **SYSTÈMES DE COMMANDE DES FREINS POUR VÉHICULES OU PARTIES DE CES SYSTÈMES; SYSTÈMES DE – – – général [B 60 L](#); commande conjuguée de plusieurs sous-ensembles d'un véhicule, de fonction ou de type différents, systèmes d'aide à la conduite de véhicules dont l'objet ne se limite pas à la commande d'un sous-ensemble particulier [B 60 W](#); freins en – – – terminaux d'action [F 16 D](#)); AMÉNAGEMENT DES ÉLÉMENTS DE FREINAGE SUR VÉHICULES EN GÉNÉRAL; DISPOSITIFS PORTATIFS POUR INTERDIRE LE MOUVEMENT NON VOULU D'UN VÉHICULE; MODIFICATIONS APPORTÉES AUX VÉHICULES POUR FACILITER LE REFROIDISSEMENT DES FREINS**      R

- N 8/1755      • • *Régulation des freins spécialement adaptée pour la commande de la stabilité du véhicule, p.ex. en tenant compte du taux d'embarquée ou de l'accélération transversale dans une courbe (commande de la stabilité dynamique du véhicule autrement que par la commande d'un sous-ensemble particulier [B 60 W 30/02](#))*      R

**ANNEX 6E      B 60 W      [Project-Rapporteur : 388/EP]      <SC12016E>**

N *Note(s) after the title*      R

- (1)      *This subclass does not cover the control of a single sub-unit; such control is classified in the relevant place for the sub-unit, e.g. [F 02 D](#), [F 16 H](#). Where a single sub-unit is controlled by means of signals or commands from other sub-units, the control of this single sub-unit is classified in the relevant place for this sub-unit. For example, the control of variable-ratio gearing by means of signals from the engine or the accelerator is classified in the subclass for gearing, [F 16 H](#).*
- (2)      *Conjoint control of driveline units, e.g. engines, and variable-ratio gearing occurring only transiently during ratio shift and being also characterised by the control of the gearing is also classified in the subclass for gearing, [F 16 H](#).*

- (3) *In groups 20/00 to 50/00, the first place priority rule is applied, i.e. at each hierarchical level, classification is made in the first appropriate place.*
- (4) *When classifying in group 10/00, classification must also be made in groups 20/00 to 50/00 in order to identify the purpose or use of the control.*
- (5) *In this subclass, the following terms are used with the meanings indicated:*
- *“conjoint control” means that a programmed or condition-responsive automatic controller on board the vehicle, embodying control logic for vehicle sub-units of different type or different function, sends control signals to actuators of two or more vehicle sub-units, so that the sub-units act together to solve a particular problem or in response to a particular driving condition;*
  - *“drive control system” means an electronic system in a road vehicle for automatically controlling the movement of that vehicle in order to take certain actions;*
  - *“road vehicle” means a vehicle normally under the control of a human driver for transportation on roads, e.g. an automobile, truck or bus;*
  - *“sub-unit” means one of the following vehicle systems: propulsion system, clutch system, change-speed gearing system, system for distributing drive torque between front and rear axles, axle differential system, brake system, steering system, suspension system, energy storage means, fuel cells or auxiliary equipment.*

N	<b>10/00</b>	<b><i>Conjoint control of vehicle sub-units of different type or different function</i></b> (for propulsion of purely electrically-propelled vehicles with power supplied within the vehicle <b>B 60 L 11/00</b> )	R
N	10/06	• • <i>including control of combustion engines</i>	
N	10/08	• • <i>including control of electric propulsion units, e.g. motors or generators</i>	
N	10/26	• • <i>for electrical energy, e.g. batteries or capacitors</i>	R
N	10/28	• <i>including control of fuel cells</i>	
N	10/30	• <i>including control of auxiliary equipment, e.g. air-conditioning compressors or oil pumps</i>	
N	<b>30/00</b>	<b><i>Purposes of road vehicle drive control systems not related to the control of a particular sub-unit, e.g. of systems using conjoint control of vehicle sub-units</i></b>	R

N	30/02	• Control of vehicle driving stability	R
N	30/04	• • related to roll-over prevention	R
N	30/06	• Automatic manoeuvring for parking	R
N	30/08	• Predicting or avoiding probable or impending collision	R
N	30/10	• Path keeping	R
N	30/12	• • Lane keeping	R
N	30/14	• Cruise control	
N	30/16	• • Control of distance between vehicles, e.g. keeping a distance to preceding vehicle	
N	30/18	• Propelling the vehicle	
N	30/20	• • Reducing vibrations in the driveline	
N	40/00	<b>Estimation or calculation of driving parameters for road vehicle drive control systems not related to the control of a particular sub-unit</b>	R
N	40/04	• • Traffic conditions	R
N	40/06	• • Road conditions	R
N	40/08	• related to drivers or passengers	R
N	40/10	• related to vehicle motion	
N	40/12	• related to parameters of the vehicle itself	
N	50/00	<b>Details of control systems for road vehicle drive control not related to the control of a particular sub-unit</b>	R
N	50/02	• Ensuring safety in case of control system failures, e.g. by diagnosing, circumventing or fixing failures	R
N	50/04	• Monitoring the functioning of the control system	R
N	50/08	• Interaction between the driver and the control system	

---

ANNEXE 6F	B 60 W	[Project-Rapporteur : 388/EP] (T:EP) - SC/11/7	<SC12029F> <SC11003E>
-----------	--------	---	--------------------------

N	<b>Titre</b>	<b>COMMANDE CONJUGUÉE DE PLUSIEURS SOUS-ENSEMBLES D'UN VÉHICULE, DE FONCTION OU DE TYPE DIFFÉRENTS; SYSTÈMES DE COMMANDE SPÉCIALEMENT ADAPTÉS AUX VÉHICULES HYBRIDES; SYSTÈMES D'AIDE À LA CONDUITE DE VÉHICULES ROUTIERS DONT L'OBJET NE SE LIMITE PAS À LA COMMANDE D'UN SOUS-ENSEMBLE PARTICULIER</b>
---	--------------	--

N Note(s) après  
le titre

- (1) *La présente sous-classe ne couvre pas la commande d'un seul sous-ensemble; celle-ci est classée dans la classe correspondant à ce sous-ensemble, p.ex. F 02 D, F 16 H. Quand un seul sous-ensemble est commandé par des signaux ou des commandes provenant d'autres sous-ensembles, la commande de ce seul sous-ensemble est classée dans la classe appropriée pour ce sous-ensemble. Par exemple, la commande d'une transmission à rapport variable par des signaux venant du moteur ou de l'accélérateur est classée dans la sous-classe des transmissions, F 16 H.*
- (2) *La commande conjuguée des ensembles de propulsion, p.ex. du moteur et d'une transmission à rapport variable, qui a lieu uniquement de façon transitoire pendant le changement de rapport de transmission et qui est caractérisée par la commande de la transmission est également classée dans la sous-classe des transmissions, F 16 H.*
- (3) *Dans les groupes 20/00 à 50/00, s'applique la règle de la première place, c.à d. qu'à chaque niveau hiérarchique, le classement s'effectue à la première place appropriée.*
- (4) *Lors du classement dans le groupe 10/00, il convient de classer également dans les groupes 20/00 à 50/00 de manière à identifier l'objet, la destination ou la fonction de la commande.*
- (5) *Dans la présente sous-classe, les expressions suivantes ont la signification ci-dessous indiquée:*
  - *“commande conjuguée” désigne un système embarqué, incorporant la logique de commande de plusieurs sous-ensembles du véhicule, de fonction ou de type différents, qu'il soit programmé ou qu'il réagisse automatiquement à la situation, ce système émettant des signaux de commande à destination de dispositifs d'actionnement répartis dans plusieurs de ces sous-ensembles, de manière à ce que ceux-ci coopèrent à la résolution d'un problème particulier ou en réponse à une condition de conduite donnée;*

- “système d’aide à la conduite” désigne un système électronique embarqué destiné à contrôler automatiquement le mouvement du véhicule;
- “véhicule routier” désigne un véhicule normalement sous le contrôle d’un conducteur destiné au transport sur routes, p.ex. une automobile, un poids lourd ou un autobus;
- “sous-ensemble” désigne l’un des systèmes embarqués suivants: ensemble de propulsion, embrayage, boîte de vitesses, système de répartition du couple moteur entre l’essieu avant et l’essieu arrière, différentiel, système de freinage, ensemble de direction, système de suspension, moyens de stockage de l’énergie, pile à combustible ou équipement auxiliaire.

N 10/00 **Commande conjuguée de sous-ensembles de véhicule, de fonction ou de type différents** (Propulsion des véhicules à traction exclusivement électrique par source d’énergie intérieure au véhicule **B 60 L 11/00**)

N Note(s) après  
10/00

*Lors du classement dans ce groupe, chaque sous-ensemble concerné par la commande doit être classé à l’endroit approprié dans ce groupe.*

- N 10/02 • comportant la commande d’accouplements de la chaîne cinématique
- N 10/04 • comportant la commande des ensembles de propulsion
- N 10/06 • • comportant la commande des moteurs à combustion
- N 10/08 • • comportant la commande des unités de traction électrique, p.ex. des moteurs ou des générateurs
- N 10/10 • comportant la commande des boîtes de vitesses
- N 10/12 • comportant la commande des différentiels
- N 10/18 • comportant la commande des systèmes de freinage
- N 10/20 • comportant la commande des systèmes de direction
- N 10/22 • comportant la commande des systèmes de suspension
- N 10/24 • comportant la commande des moyens de stockage d’énergie
- N 10/26 • • pour l’énergie électrique, p.ex. des batteries ou des condensateurs
- N 10/28 • comportant la commande des piles à combustible
- N 10/30 • comportant la commande d’équipements auxiliaires, p.ex. des compresseurs pour la climatisation ou des pompes à huile

- N 20/00 **Systèmes de commande spécialement adaptés aux véhicules hybrides, c.à d. disposant de plusieurs moteurs primaires n'étant pas tous du même type, p.ex. un moteur électrique et un moteur à combustion interne, tous destinés à la propulsion du véhicule**
- N 30/00 **Fonctions des systèmes d'aide à la conduite des véhicules routiers non liées à la commande d'un sous-ensemble particulier, p.ex. de systèmes comportant la commande conjuguée de plusieurs sous-ensembles du véhicule**
- N 30/02 • Commande de la stabilité dynamique du véhicule
- N 30/04 • • destinée à la prévention du basculement
- N 30/06 • Manœuvre automatique de stationnement
- N 30/08 • Anticipation ou prévention de collision probable ou imminente
- N 30/10 • Maintien de la trajectoire
- N 30/12 • • dans une voie de circulation
- N 30/14 • Régulateur d'allure
- N 30/16 • • Contrôle de la distance entre les véhicules, p.ex. pour maintenir la distance avec le véhicule qui précède
- N 30/18 • Propulsion du véhicule
- N 30/20 • • Réduction des vibrations dans la chaîne cinématique
- N 40/00 **Calcul ou estimation des paramètres de fonctionnement pour les systèmes d'aide à la conduite de véhicules routiers qui ne sont pas liés à la commande d'un sous-ensemble particulier**
- N 40/02 • liés aux conditions ambiantes
- N 40/04 • • liés aux conditions du trafic
- N 40/06 • • liés aux conditions de la route
- N 40/08 • liés aux conducteurs ou aux passagers
- N 40/10 • liés au mouvement du véhicule
- N 40/12 • liés aux paramètres du véhicule
- N 50/00 **Détails des systèmes d'aide à la conduite des véhicules routiers qui ne sont pas liés à la commande d'un sous-ensemble particulier**
- N 50/02 • pour préserver la sécurité en cas de défaillance du système d'aide à la conduite, p.ex. en diagnostiquant ou en palliant à un dysfonctionnement
- N 50/04 • pour surveiller le fonctionnement du système d'aide à la conduite
- N 50/06 • pour améliorer la réponse dynamique du système d'aide à la conduite, p.ex. pour améliorer la vitesse de régulation, ou éviter le dépassement de la consigne ou l'instabilité
- N 50/08 • Interaction entre le conducteur et le système d'aide à la conduite

---

ANNEX 7E F 02 D [Project-Rapporteur : 388/EP] <SC12024E>

C *Titre* **CONTROLLING COMBUSTION ENGINES** (vehicle fittings, acting on a single sub-unit only, for automatically controlling vehicle speed [B 60 K 31/00](#); conjoint control of vehicle sub-units of different type or different function, road vehicle drive control systems for purposes other than the control of a single sub-unit [B 60 W](#); cyclically operating ---

11/00 --- in vehicles [B 60 K 26/00](#))

29/00 --- external thereto

---

ANNEXE 7F F 02 D [Project-Rapporteur : 388/EP] <SC12033F>

C *Titre* --- du véhicule en agissant sur un seul sous-ensemble [B 60 K 31/00](#); commande conjuguée de plusieurs sous-ensembles d'un véhicule, de fonction ou de type différents, systèmes d'aide à la conduite de véhicule dont l'objet ne se limite pas à la commande d'un sous-ensemble particulier [B 60 W](#); soupapes à fonctionnement cyclique ---

11/00 --- de propulsion [B 60 K 26/00](#))

29/00 --- signaux extérieurs

---

ANNEX 8E F 16 D [Project-Rapporteur : 388/EP] <SC12025E>

67/00 --- clutches [47/02](#); conjoint control of brake systems and driveline clutches in vehicles [B 60 W 10/02](#) and [10/18](#))

---

ANNEXE 8F F 16 D [Project-Rapporteur : 388/EP] <SC12034F>

67/00 --- priorité; combinaisons d'accouplements et de freins [47/02](#); commande conjuguée dans les véhicules des systèmes d'accouplement et de freinage [B 60 W 10/02](#) et [10/18](#))

---

ANNEX 9E F 16 H [Project-Rapporteur : 388/EP] <SC12026E>

45/00 --- control of driveline clutches and change-speed gearing in vehicles [B 60 W 10/02](#) and [10/10](#))

**47/00** --- control of driveline clutches and change-speed gearing in vehicles [B 60 W 10/02](#) and [10/10](#))

**Guidance Heading before 59/00** --- for vehicles [B 60 W](#); cycle transmissions ---

Note(s) before 59/00 R

N

- (1) --- Notes following the title of subclass [B 60 W](#).
- (6) *When classifying in groups 59/00 to 63/00, control inputs or types of gearing which are not identified by the classification according to Notes (4) and (5), and which are considered to represent information of interest for search, may also be classified. Such non-obligatory classification should be given as “additional information”, e.g. selected from subgroup [61/66](#) relating to the type of gearing controlled or from group 59/00 relating to control inputs.*

<Delete former note (6)>

<Delete former note (7)>

<Delete former note (8)>

---

ANNEXE 9F      F 16 H      [Project-Rapporteur : 388/EP]      <SC12035F>

**45/00** --- priorité; commande conjuguée dans les véhicules des systèmes d'accouplements et de boîtes de vitesses [B 60 W 10/02](#) et [10/10](#))

**47/00** --- **fluide** (commande conjuguée dans les véhicules des systèmes d'accouplement et de boîtes de vitesses [B 60 W 10/02](#) et [10/10](#))

**Rubrique-d'orientation avant 59/00** --- pour véhicules [B 60 W](#); transmissions de ---

Note(s) avant 59/00 R

- (1) --- tenir compte des notes qui suivent le titre de la sous-classe [B 60 W](#).

*N* (6) *Lors du classement dans les groupes 59/00 à 63/00, les entrées de commande ou les types de transmission qui ne sont pas identifiés lors du classement effectué en appliquant la note (4) ou la note (5) et qui sont considérés comme présentant une valeur informative pour la recherche, peuvent aussi être classés. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une “information additionnelle”, p.ex. dans le sous-groupe 61/66 relatif au type de transmission commandée ou dans le groupe 59/00 relatif aux entrées de commande.*

<Supprimer l'ancienne note (6)>

<Supprimer l'ancienne note (7)>

<Supprimer l'ancienne note (8)>

---

**ANNEX 10E G 05 D [Project-Rapporteur : 388/EP] <SC12028E>**

Note(s) after  
the title

*N* <== B 60 V 1/11 Air-cushion vehicles  
B 60 W 30/10 Road vehicle path control  
B 62 D 1/00 Steering controls ==>  
<== B 60 L 15/00 Electrically-propelled vehicles  
*N* B 60 W 30/14 Road vehicle cruise control  
B 64 D 31/08 Cruising speed ==>  
<== beverages on draught  
F 23 C 10/28 Combustion apparatus in which  
combustion takes place in a fluidised  
bed of fuel or other particles  
G 03 G 21/20 Electrographic, electrophotographic  
==>

---

**ANNEXE 10F      G 05 D      [Project-Rapporteur : 388/EP]      <SC12037F>**

Note(s) après  
le titre

- N*      <== à coussin d'air
- N*      *B 60 W 30/10*      *Maintien de la trajectoire pour les véhicules routiers*
- B 62 D 1/00*      Commandes de ==>
- N*      <==      Véhicules propulsés électriquement
- B 60 W 30/14*      *Régulateur d'allure pour les véhicules routiers*
- B 64 D 31/08*      Vitesse de ==>
- <== à la pression
- F 23 C 10/28*      Appareils à combustion dans lesquels la combustion a lieu dans un lit fluidisé de combustible ou d'autres particules
- G 03 G 21/20*      Procédés électrographiques, ==>

---

**ANNEX 11E      G 08 G      [Project-Rapporteur : 388/EP]      <SC12027E>**

- C*      *1/16*      • *Anti-collision systems (road vehicle drive control systems for predicting or avoiding probable or impending collision otherwise than by control of a particular sub-unit B 60 W 30/08)*

---

**ANNEXE 11F      G 08 G      [Project-Rapporteur : 388/EP]      <SC12036F>**

- C*      *1/16*      • *Systèmes anticollision (fonctions des systèmes d'aide à la conduite de véhicules routier destinés à prévoir ou éviter une collision probable ou imminente non liées à la commande d'un sous-ensemble particulier B 60 W 30/08)*

---

**ANNEX 12E      A 61 K      [Project-Rapporteur : 412/EP]      <SC12004E>**

- N*      *8/893*      • • • • • *modified by an alkoxy or aryloxy group, e.g. behenoxy dimethicone or stearoxy dimethicone*      **R**

ANNEXE	12F	A 61 K	[Project-Rapporteur : 412/EP] (T:EP) - SC/11/7	<SC12005F> <SC11004E>
N	8/891	• • • • •	saturés, p.ex. diméthicone, phényl triméthicone, C24-C28 méthicone, stéaryl diméthicone	R
N	8/892	• • • • •	modifiés par un groupe hydroxyle, p.ex. diméthiconol	R
N	8/893	• • • • •	modifiés par un groupe alkoxy ou aryloxy, p.ex. béhénoxy diméthicone, stéaroxy diméthicone	R
N	8/894	• • • • •	modifiés par un groupe polyoxyalkylène, p.ex. cétyl diméthicone copolyol	R
N	8/895	• • • • •	contenant du silicium lié à un groupe aliphatique non saturé, p.ex. vinyl diméthicone	R
N	8/896	• • • • •	contenant des atomes autres que du silicium, du carbone, de l'oxygène et de l'hydrogène, p.ex. diméthicone copolyol phosphate	R
N	8/897	• • • • •	contenant des halogènes, p.ex. fluorosilicones	R
N	8/898	• • • • •	contenant de l'azote, p.ex. amodiméthicone, triméthyl silyl amodiméthicone, diméthicone propyl PG-bétaïne	R
N	8/899	• • • • •	contenant du soufre, p.ex. sodium PG-propyldiméthicone thiosulfate copoyol	R

ANNEXE	13	G 06 Q	[Project-Rapporteur : 424/EP] (T:EP) - SC/11/7	<SC12013F> <SC11002E>
N	<b>Titre</b>	<b>SYSTÈMES OU MÉTHODES DE TRAITEMENT DE DONNÉES, SPÉCIALEMENT ADAPTÉS À DES FINS ADMINISTRATIVES, COMMERCIALES, FINANCIÈRES, DE GESTION, DE SURVEILLANCE OU DE PRÉVISION; SYSTÈMES OU MÉTHODES SPÉCIALEMENT ADAPTÉS À DES FINS ADMINISTRATIVES, COMMERCIALES, FINANCIÈRES, DE GESTION, DE SURVEILLANCE OU DE PRÉVISION, NON PRÉVUS AILLEURS</b>		R
N	Note(s) après le titre	(1)	Les groupes 10/00 à 50/00 et 99/00 couvrent uniquement des systèmes ou des méthodes qui mettent en œuvre des opérations de traitement significatif de données, c.à d. des opérations de traitement de données nécessitant un système ou un dispositif techniques, p.ex. informatiques pour pouvoir être exécutées.	R

*Le groupe 90/00 couvre des systèmes ou des méthodes qui n'impliquent pas de traitement significatif de données, quand les deux conditions suivantes sont remplies :*

- les systèmes ou les méthodes sont spécialement adaptés aux fins mentionnées dans le titre de la présente sous-classe ou dans les titres des groupes 10/00 à 50/00; et*
- les systèmes ou les méthodes ne peuvent pas être classés ailleurs dans la CIB, p.ex. en appliquant les principes décrits dans le paragraphe 96 du Guide.*

*Lors du classement de tels systèmes ou de telles méthodes dans le groupe 90/00, un classement additionnel peut être attribué dans le groupe le plus proche dans la présente sous-classe ou dans toute autre sous-classe, si ce classement fournit une information sur l'application des systèmes ou des méthodes susceptible de présenter un intérêt pour la recherche. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle".*

*(2) Lors du classement dans les groupes 10/00 à 40/00, les systèmes ou les méthodes spécialement adaptés à un secteur particulier d'activité économique doivent également être classés dans le groupe 50/00 si l'adaptation particulière est considérée comme nouvelle et non évidente.*

*(3) Dans la présente sous-classe, la règle de la priorité à la première place s'applique, c.à d. qu'à chaque niveau hiérarchique, le classement s'effectue à la première place appropriée.*

<i>N</i>	<i>10/00</i>	<i>Administration, p.ex. bureautique, services de réservation; Gestion, p.ex. gestion de ressources ou de projet</i>	<i>R</i>
<i>N</i>	<i>20/00</i>	<i>Schémas, architectures ou protocoles de paiement (dispositifs pour effectuer ou poster des transactions pour le paiement G 07 F 7/08, 19/00; caisses enregistreuses électroniques G 07 G 1/12)</i>	<i>R</i>
<i>N</i>	<i>30/00</i>	<i>Commerce, p.ex. marketing, achat ou vente, facturation, vente aux enchères ou commerce électronique</i>	<i>R</i>
<i>N</i>	<i>40/00</i>	<i>Finance, p.ex. activités bancaires, traitement des placements ou des taxes; Assurance, p.ex. analyse des risques ou pensions</i>	<i>R</i>
<i>N</i>	<i>50/00</i>	<i>Systèmes ou méthodes spécialement adaptés à un secteur particulier d'activité économique, p.ex. santé, services d'utilité publique, tourisme ou services juridiques</i>	<i>R</i>

N 90/00 *Systèmes ou méthodes spécialement adaptés à des fins administratives, commerciales, financières, de gestion, de surveillance et de prévision, n'impliquant pas de traitement significatif de données*

---

ANNEX 14E A 01 F [Project-Rapporteur : 426/SE] <SC12017E>

**Title** **THRESHING; BALING OF STRAW, HAY OR THE LIKE; STATIONARY APPARATUS OR HAND TOOLS FOR FORMING OR BINDING STRAW OR HAY INTO BUNDLES; CUTTING OF HAY, STRAW OR THE LIKE; STORING AGRICULTURAL OR HORTICULTURAL PRODUCE**

Subclass index

<== Details 12/00  
BALING OF STRAW, HAY OR THE ---  
ACCESSORIES FOR THRESHING ==>

**Guidance Heading before 13/00** **Baling of straw, hay or the ---**

29/00 <Unchanged>

---

ANNEXE 14F A 01 F [Project-Rapporteur : 426/SE] <SC12018F>

**Titre** **BATTAGE; MISE EN BALLES DE LA PAILLE, DU FOIN OU DE PRODUITS SIMILAIRES; APPAREILS FIXES OU OUTILS À MAIN POUR BOTTELER OU LIER LA PAILLE OU LE FOIN; COUPE DE LA PAILLE, DU FOIN OU DE PRODUITS SIMILAIRES; EMMAGASINAGE DES PRODUITS AGRICOLES OU HORTICOLES**

Schéma général

<== Parties constitutives 12/00  
MISE EN BALLES DE LA PAILLE, DU FOIN OU DE PRODUITS SIMILAIRES  
1/00,  
13/00,  
15/00  
ACCESSOIRES POUR BATTEUSES ==>

**Rubrique d'orientation avant 13/00**      --- de la paille, du foin ou de ---  
**29/00**                      --- paille ou le fourrage; Appareils de ---

---

ANNEX	15E	B 31 B	[Project-Rapporteur : 427/EP]	<a href="#">&lt;SC12002E&gt;</a>
	Note(s) after the title	<Delete former note (3)>		
<i>D</i>	<i>Note(s) before 3/00</i>	<i>&lt;Deleted&gt;</i>		
<i>D</i>	<i>3/04-3/12</i>	<i>(covered by <a href="#">3/02</a>)</i>		
<i>D</i>	<i>3/16-3/24</i>	<i>(covered by <a href="#">3/14</a>)</i>		
<i>D</i>	<i>3/25</i>	<i>(covered by <a href="#">3/00</a>)</i>		
<i>D</i>	<i>3/38-3/42</i>	<i>(covered by <a href="#">3/36</a>)</i>		
<i>D</i>	<i>3/54</i>	<i>(covered by <a href="#">3/52</a>)</i>		
<i>D</i>	<i>3/56-3/58</i>	<i>(covered by <a href="#">3/26</a>)</i>		
<i>D</i>	<i>3/62</i>	<i>(covered by <a href="#">3/60</a>)</i>		
<i>D</i>	<i>3/66</i>	<i>(covered by <a href="#">3/64</a>)</i>		
<i>D</i>	<i>3/68-3/70</i>	<i>(covered by <a href="#">3/60</a>)</i>		
<i>D</i>	<i>3/76-3/98</i>	<i>(covered by <a href="#">3/74</a>)</i>		
<i>D</i>	<i>5/04-5/12</i>	<i>(covered by <a href="#">5/02</a>)</i>		
<i>D</i>	<i>5/16-5/24</i>	<i>(covered by <a href="#">5/14</a>)</i>		
<i>D</i>	<i>5/25</i>	<i>(covered by <a href="#">5/00</a>)</i>		
<i>D</i>	<i>5/28-5/34</i>	<i>(covered by <a href="#">5/26</a>)</i>		
<i>D</i>	<i>5/38-5/42</i>	<i>(covered by <a href="#">5/36</a>)</i>		
<i>D</i>	<i>5/44-5/58</i>	<i>(covered by <a href="#">5/26</a>)</i>		
<i>D</i>	<i>5/62-5/72</i>	<i>(covered by <a href="#">5/60</a>)</i>		
<i>D</i>	<i>5/82-5/98</i>	<i>(covered by <a href="#">5/74</a>)</i>		
<i>D</i>	<i>7/04-7/12</i>	<i>(covered by <a href="#">7/02</a>)</i>		
<i>D</i>	<i>7/16-7/24</i>	<i>(covered by <a href="#">7/14</a>)</i>		
<i>D</i>	<i>7/25</i>	<i>(covered by <a href="#">7/00</a>)</i>		
<i>D</i>	<i>7/34</i>	<i>(covered by <a href="#">7/30</a>)</i>		
<i>D</i>	<i>7/36-7/42</i>	<i>(covered by <a href="#">7/26</a>)</i>		
<i>D</i>	<i>7/48-7/50</i>	<i>(covered by <a href="#">7/46</a>)</i>		

D	7/52-7/58	(covered by <a href="#">7/26</a> )
D	7/62-7/72	(covered by <a href="#">7/60</a> )
D	7/76-7/98	(covered by <a href="#">7/74</a> )
D	9/04-9/12	(covered by <a href="#">9/02</a> )
D	9/16-9/24	(covered by <a href="#">9/14</a> )
D	9/25	(covered by <a href="#">9/00</a> )
D	9/28-9/58	(covered by <a href="#">9/26</a> )
D	9/62-9/72	(covered by <a href="#">9/60</a> )
D	9/76-9/98	(covered by <a href="#">9/74</a> )
D	11/04-11/12	(covered by <a href="#">11/02</a> )
D	11/16-11/24	(covered by <a href="#">11/14</a> )
D	11/25	(covered by <a href="#">11/00</a> )
D	11/28-11/58	(covered by <a href="#">11/26</a> )
D	11/62-11/72	(covered by <a href="#">11/60</a> )
D	11/76-11/98	(covered by <a href="#">11/74</a> )
D	13/04-13/12	(covered by <a href="#">13/02</a> )
D	13/16-13/24	(covered by <a href="#">13/14</a> )
D	13/25	(covered by <a href="#">13/00</a> )
D	13/36-13/58	(covered by <a href="#">13/26</a> )
D	13/62-13/72	(covered by <a href="#">13/60</a> )
D	13/76-13/98	(covered by <a href="#">13/74</a> )
D	15/04-15/12	(covered by <a href="#">15/02</a> )
D	15/16-15/24	(covered by <a href="#">15/14</a> )
D	15/25	(covered by <a href="#">15/00</a> )
D	15/28-15/58	(covered by <a href="#">15/26</a> )
D	15/62-15/72	(covered by <a href="#">15/60</a> )
D	15/76-15/98	(covered by <a href="#">15/74</a> )
D	17/04-17/12	(covered by <a href="#">17/02</a> )
D	17/16-17/24	(covered by <a href="#">17/14</a> )
D	17/25	(covered by <a href="#">17/00</a> )
D	17/34	(covered by <a href="#">17/30</a> )
D	17/36-17/42	(covered by <a href="#">17/26</a> )
D	17/48-17/50	(covered by <a href="#">17/46</a> )
D	17/54	(covered by <a href="#">17/52</a> )

- D 17/56-17/58 (covered by 17/26)  
D 17/62-17/72 (covered by 17/60)  
D 17/76-17/98 (covered by 17/74)  
Note(s) before 19/00 <Delete former note (1)>

Machinery for making ---

- D 19/04-19/08 (covered by 19/02)  
D 19/12 (covered by 19/02)  
D 19/22-19/24 (covered by 19/20)  
D 19/25 (covered by 19/00)  
D 19/28-19/34 (covered by 19/26)  
D 19/38-19/42 (covered by 19/36)  
D 19/44-19/50 (covered by 19/26)  
D 19/54 (covered by 19/52)  
D 19/56-19/58 (covered by 19/26)  
D 19/70 (covered by 19/68)  
D 19/72 (covered by 19/60)  
D 19/76-19/80 (covered by 19/74)  
D 21/04-21/12 (covered by 21/02)  
D 21/16-21/24 (covered by 21/14)  
D 21/25 (covered by 21/00)  
D 21/28-21/58 (covered by 21/26)  
D 21/62-21/72 (covered by 21/60)  
D 21/76-21/98 (covered by 21/74)  
D 23/04-23/12 (covered by 23/02)  
D 23/16-23/24 (covered by 23/14)  
D 23/25 (covered by 23/00)  
D 23/28-23/58 (covered by 23/26)  
D 23/62-23/72 (covered by 23/60)  
D 23/76-23/98 (covered by 23/74)  
D 25/04-25/12 (covered by 25/02)  
D 25/16-25/24 (covered by 25/14)  
D 25/25 (covered by 25/00)  
D 25/28-25/58 (covered by 25/26)

D	25/62-25/72	(covered by <a href="#">25/60</a> )
D	25/76-25/98	(covered by <a href="#">25/74</a> )
D	27/04-27/12	(covered by <a href="#">27/02</a> )
D	27/16-27/24	(covered by <a href="#">27/14</a> )
D	27/25	(covered by <a href="#">27/00</a> )
D	27/28-27/58	(covered by <a href="#">27/26</a> )
D	27/62-27/72	(covered by <a href="#">27/60</a> )
D	27/76-27/98	(covered by <a href="#">27/74</a> )
D	29/04-29/12	(covered by <a href="#">29/02</a> )
D	29/16-29/24	(covered by <a href="#">29/14</a> )
D	29/25	(covered by <a href="#">29/00</a> )
D	29/28-29/58	(covered by <a href="#">29/26</a> )
D	29/62-29/72	(covered by <a href="#">29/60</a> )
D	29/76-29/82	(covered by <a href="#">29/74</a> )
D	29/86-29/98	(covered by <a href="#">29/74</a> )
D	31/04-31/12	(covered by <a href="#">31/02</a> )
D	31/16-31/24	(covered by <a href="#">31/14</a> )
D	31/25	(covered by <a href="#">31/00</a> )
D	31/28-31/58	(covered by <a href="#">31/26</a> )
D	31/62-31/72	(covered by <a href="#">31/60</a> )
D	31/76-31/98	(covered by <a href="#">31/74</a> )
D	33/04-33/12	(covered by <a href="#">33/02</a> )
D	33/16-33/24	(covered by <a href="#">33/14</a> )
D	33/25	(covered by <a href="#">33/00</a> )
D	33/28-33/58	(covered by <a href="#">33/26</a> )
D	33/62-33/72	(covered by <a href="#">33/60</a> )
D	33/76-33/98	(covered by <a href="#">33/74</a> )
D	35/04-35/12	(covered by <a href="#">35/02</a> )
D	35/16-35/24	(covered by <a href="#">35/14</a> )
D	35/25	(covered by <a href="#">35/00</a> )
D	35/28-35/58	(covered by <a href="#">35/26</a> )
D	35/62-35/72	(covered by <a href="#">35/60</a> )
D	35/76-35/98	(covered by <a href="#">35/74</a> )
D	37/04-37/12	(covered by <a href="#">37/02</a> )

- D 37/16-37/24 (covered by 37/14)
- D 37/25 (covered by 37/00)
- D 37/28-37/58 (covered by 37/26)
- D 37/62-37/72 (covered by 37/60)
- D 37/76-37/98 (covered by 37/74)
- D 39/04-39/12 (covered by 39/02)
- D 39/16-39/24 (covered by 39/14)
- D 39/25 (covered by 39/00)
- D 39/28-39/58 (covered by 39/26)
- D 39/62-39/72 (covered by 39/60)
- D 39/76-39/82 (covered by 39/74)
- D 39/86-39/98 (covered by 39/74)
- D 41/04-41/12 (covered by 41/02)
- D 41/16-41/24 (covered by 41/14)
- D 41/25 (covered by 41/00)
- D 41/28-41/58 (covered by 41/26)
- D 41/62-41/72 (covered by 41/60)
- D 41/76-41/98 (covered by 41/74)

---

**ANNEXE 15F**      **B 31 B**      **[Project-Rapporteur : 427/EP]**      **<SC12003F>**

- Note(s) après le titre <Supprimer l'ancienne note (3)>
- D Note(s) avant 3/00 <Supprimé(e)>
- D 3/04-3/12 (couverts par 3/02)
- D 3/16-3/24 (couverts par 3/14)
- D 3/25 (couvert par 3/00)
- D 3/38-3/42 (couverts par 3/36)
- D 3/54 (couvert par 3/52)
- D 3/56-3/58 (couverts par 3/26)
- D 3/62 (couvert par 3/60)
- D 3/66 (couvert par 3/64)
- D 3/68-3/70 (couverts par 3/60)

D	3/76-3/98	(couverts par 3/74)
D	5/04-5/12	(couverts par 5/02)
D	5/16-5/24	(couverts par 5/14)
D	5/25	(couvert par 5/00)
D	5/28-5/34	(couverts par 5/26)
D	5/38-5/42	(couverts par 5/36)
D	5/44-5/58	(couverts par 5/26)
D	5/62-5/72	(couverts par 5/60)
D	5/82-5/98	(couverts par 5/74)
D	7/04-7/12	(couverts par 7/02)
D	7/16-7/24	(couverts par 7/14)
D	7/25	(couvert par 7/00)
D	7/34	(couvert par 7/30)
D	7/36-7/42	(couverts par 7/26)
D	7/48-7/50	(couverts par 7/46)
D	7/52-7/58	(couverts par 7/26)
D	7/62-7/72	(couverts par 7/60)
D	7/76-7/98	(couverts par 7/74)
D	9/04-9/12	(couverts par 9/02)
D	9/16-9/24	(couverts par 9/14)
D	9/25	(couvert par 9/00)
D	9/28-9/58	(couverts par 9/26)
D	9/62-9/72	(couverts par 9/60)
D	9/76-9/98	(couverts par 9/74)
D	11/04-11/12	(couverts par 11/02)
D	11/16-11/24	(couverts par 11/14)
D	11/25	(couvert par 11/00)
D	11/28-11/58	(couverts par 11/26)
D	11/62-11/72	(couverts par 11/60)
D	11/76-11/98	(couverts par 11/74)
D	13/04-13/12	(couverts par 13/02)
D	13/16-13/24	(couverts par 13/14)
D	13/25	(couvert par 13/00)
D	13/36-13/58	(couverts par 13/26)

- D 13/62-13/72 (couverts par 13/60)  
D 13/76-13/98 (couverts par 13/74)  
D 15/04-15/12 (couverts par 15/02)  
D 15/16-15/24 (couverts par 15/14)  
D 15/25 (couvert par 15/00)  
D 15/28-15/58 (couverts par 15/26)  
D 15/62-15/72 (couverts par 15/60)  
D 15/76-15/98 (couverts par 15/74)  
D 17/04-17/12 (couverts par 17/02)  
D 17/16-17/24 (couverts par 17/14)  
D 17/25 (couvert par 17/00)  
D 17/34 (couvert par 17/30)  
D 17/36-17/42 (couverts par 17/26)  
D 17/48-17/50 (couverts par 17/46)  
D 17/54 (couvert par 17/52)  
D 17/56-17/58 (couverts par 17/26)  
D 17/62-17/72 (couverts par 17/60)  
D 17/76-17/98 (couverts par 17/74)  
Note(s) avant 19/00 <Supprimer l'ancienne note (1)>  
Les mécanismes pour ---  
D 19/04-19/08 (couverts par 19/02)  
D 19/12 (couvert par 19/02)  
D 19/22-19/24 (couverts par 19/20)  
D 19/25 (couvert par 19/00)  
D 19/28-19/34 (couverts par 19/26)  
D 19/38-19/42 (couverts par 19/36)  
D 19/44-19/50 (couverts par 19/26)  
D 19/54 (couvert par 19/52)  
D 19/56-19/58 (couverts par 19/26)  
D 19/70 (couvert par 19/68)  
D 19/72 (couvert par 19/60)  
D 19/76-19/80 (couverts par 19/74)  
D 21/04-21/12 (couverts par 21/02)

D	21/16-21/24	(couverts par 21/14)
D	21/25	(couvert par 21/00)
D	21/28-21/58	(couverts par 21/26)
D	21/62-21/72	(couverts par 21/60)
D	21/76-21/98	(couverts par 21/74)
D	23/04-23/12	(couverts par 23/02)
D	23/16-23/24	(couverts par 23/14)
D	23/25	(couvert par 23/00)
D	23/28-23/58	(couverts par 23/26)
D	23/62-23/72	(couverts par 23/60)
D	23/76-23/98	(couverts par 23/74)
D	25/04-25/12	(couverts par 25/02)
D	25/16-25/24	(couverts par 25/14)
D	25/25	(couvert par 25/00)
D	25/28-25/58	(couverts par 25/26)
D	25/62-25/72	(couverts par 25/60)
D	25/76-25/98	(couverts par 25/74)
D	27/04-27/12	(couverts par 27/02)
D	27/16-27/24	(couverts par 27/14)
D	27/25	(couvert par 27/00)
D	27/28-27/58	(couverts par 27/26)
D	27/62-27/72	(couverts par 27/60)
D	27/76-27/98	(couverts par 27/74)
D	29/04-29/12	(couverts par 29/02)
D	29/16-29/24	(couverts par 29/14)
D	29/25	(couvert par 29/00)
D	29/28-29/58	(couverts par 29/26)
D	29/62-29/72	(couverts par 29/60)
D	29/76-29/82	(couverts par 29/74)
D	29/86-29/98	(couverts par 29/74)
D	31/04-31/12	(couverts par 31/02)
D	31/16-31/24	(couverts par 31/14)
D	31/25	(couvert par 31/00)
D	31/28-31/58	(couverts par 31/26)

D	31/62-31/72	(couverts par 31/60)
D	31/76-31/98	(couverts par 31/74)
D	33/04-33/12	(couverts par 33/02)
D	33/16-33/24	(couverts par 33/14)
D	33/25	(couvert par 33/00)
D	33/28-33/58	(couverts par 33/26)
D	33/62-33/72	(couverts par 33/60)
D	33/76-33/98	(couverts par 33/74)
D	35/04-35/12	(couverts par 35/02)
D	35/16-35/24	(couverts par 35/14)
D	35/25	(couvert par 35/00)
D	35/28-35/58	(couverts par 35/26)
D	35/62-35/72	(couverts par 35/60)
D	35/76-35/98	(couverts par 35/74)
D	37/04-37/12	(couverts par 37/02)
D	37/16-37/24	(couverts par 37/14)
D	37/25	(couvert par 37/00)
D	37/28-37/58	(couverts par 37/26)
D	37/62-37/72	(couverts par 37/60)
D	37/76-37/98	(couverts par 37/74)
D	39/04-39/12	(couverts par 39/02)
D	39/16-39/24	(couverts par 39/14)
D	39/25	(couvert par 39/00)
D	39/28-39/58	(couverts par 39/26)
D	39/62-39/72	(couverts par 39/60)
D	39/76-39/82	(couverts par 39/74)
D	39/86-39/98	(couverts par 39/74)
D	41/04-41/12	(couverts par 41/02)
D	41/16-41/24	(couverts par 41/14)
D	41/25	(couvert par 41/00)
D	41/28-41/58	(couverts par 41/26)
D	41/62-41/72	(couverts par 41/60)
D	41/76-41/98	(couverts par 41/74)

---

ANNEX 16E E 01 D [Project-Rapporteur : 428/EP] <SC12019E>

N 24/00 *Methods or apparatus for dismantling bridges*

---

ANNEXE 16F E 01 D [Project-Rapporteur : 428/EP] <SC12038F>

N 24/00 *Procédés ou appareils pour le démantèlement des ponts*

---

ANNEX 17E E 04 G [Project-Rapporteur : 428/EP] <SC12020E>

C 23/08 • *Wrecking of buildings (dismantling bridges [E 01 D 24/00](#))*

---

ANNEXE 17F E 04 G [Project-Rapporteur : 428/EP] <SC12039F>

23/08 • Démolition des bâtiments (démantèlement des ponts [E 01 D 24/00](#))

---

ANNEX 18E G 01 G [Project-Rapporteur : 429/GB] <SC12014E>

9/00 --- determination of weight, not provided for in groups [1/00](#) to [7/00](#)

19/00 --- for in groups [11/00](#) to [17/00](#)

---

ANNEXE 18F G 01 G [Project-Rapporteur : 429/GB] <SC12015F>

9/00 --- non prévus dans les groupes [1/00](#) à [7/00](#)

19/00 --- les groupes [11/00](#) à [17/00](#)

---

ANNEX 19E A 62 D [Project-Rapporteur : 430/EP] <SC12006E>

**Title** **CHEMICAL MEANS FOR EXTINGUISHING FIRES; PROCESSES FOR MAKING HARMFUL CHEMICAL SUBSTANCES HARMLESS, OR LESS HARMFUL, BY EFFECTING A CHEMICAL CHANGE; COMPOSITION OF MATERIALS FOR COVERINGS OR CLOTHING FOR PROTECTING AGAINST HARMFUL CHEMICAL AGENTS; COMPOSITION OF MATERIALS FOR TRANSPARENT PARTS OF GAS-MASKS, RESPIRATORS, BREATHING BAGS OR HELMETS; COMPOSITION OF CHEMICAL MATERIALS FOR USE IN – – –**

**3/00** **Processes for making harmful chemical substances harmless, or less harmful, by effecting a chemical change in the substances (consuming noxious gases by combustion [F 23 G 7/06](#))**

---

ANNEXE 19F A 62 D [Project-Rapporteur : 430/EP] <SC12044F>

**Titre** **– – – ÉTEINDRE LES INCENDIES; PROCÉDÉS POUR RENDRE LES SUBSTANCES CHIMIQUES NUISIBLES INOFFENSIVES OU MOINS NUISIBLES EN EFFECTUANT UN CHANGEMENT CHIMIQUE; COMPOSITION DES MATÉRIAUX POUR REVÊTEMENTS OU VÊTEMENTS PROTECTEURS CONTRE LES AGENTS CHIMIQUES NUISIBLES; COMPOSITION DES MATÉRIAUX POUR LES PARTIES TRANSPARENTES DES MASQUES À GAZ, APPAREILS RESPIRATOIRES, SACS OU CASQUES RESPIRATOIRES; COMPOSITION DES SUBSTANCES CHIMIQUES UTILISÉES DANS LES – – –**

**3/00** **Procédés pour rendre les substances chimiques nuisibles inoffensives ou moins nuisibles en effectuant un changement chimique dans les substances (incinération de gaz nocifs [F 23 G 7/06](#))**

---

ANNEX 20E B 09 B [Project-Rapporteur : 430/EP] <SC12007E>

Note(s) after  
the title

R

<== adapted for refuse

[A 62 D 3/00](#) Processes for making harmful chemical substances harmless, or less harmful, by effecting a chemical change in the substances

[B 01 D 53/34](#) Chemical or ==>

	<b>B 02 C 18/00</b>	Disintegrating by --- or tearing members which chop material into fragments
	<b>B 03 B 7/00</b>	Combinations of ==>
		<== or the like
<i>N</i>	<b>C 04 B 33/132</b>	<i>Waste materials or refuse used as compounding ingredients for clay-wares</i>
	<b>C 05 F</b>	Fertilisers from ==>
		<Text deleted>
	<b>F 23 G</b>	Consuming waste ==>

---

**ANNEXE 20F**      **B 09 B**      **[Project-Rapporteur : 430/EP]**      **<SC12045F>**

	Note(s) après le titre		<b>R</b>
		<== destinées aux déchets	
	<b>A 62 D 3/00</b>	Procédés pour rendre les substances chimiques nuisibles inoffensives ou moins nuisibles en effectuant un changement chimique dans les substances	
	<b>B 01 D 53/34</b>	Epuration chimique ==>	
	<b>B 02 C 18/00</b>	Désagrégation par --- en fragments	
	<b>B 03 B 7/00</b>	Combinaison de ==>	
		<== artificielle ou analogue	
<i>N</i>	<b>C 04 B 33/132</b>	<i>Déchets ou résidus utilisés comme ingrédients dans les compositions de produits argileux</i>	
	<b>C 05 F</b>	Engrais résultant ==>	
		<Texte supprimé>	
	<b>F 23 G</b>	Destruction de ==>	

---

**ANNEX 21E**      **C 09 K**      **[Project-Rapporteur : 430/EP]**      **<SC12009E>**

- 3/32
- --- gasoline, fat (processes for making harmful chemical substances harmless, or less harmful, by effecting a chemical change in the substances **A 62 D 3/00**; solid sorbent compositions ---)



---

ANNEXE 22F      D 21 H      [Project-Rapporteur : 431/SE]      <SC12012F>

Note(s) après 17/00      <Supprimer l'ancienne note (1)>

<Supprimer l'ancienne note (2)>

- N      (1)      *Dans les groupes 17/01 à 17/63, sauf indication contraire, un matériau est classé à la dernière place appropriée.*
- N      (2)      *Un mélange de plusieurs matériaux est classé dans le dernier des groupes 17/01 à 17/63 qui prévoit au moins un de ces matériaux.*
- N      (3)      *Toute partie d'un mélange qui n'est pas elle-même identifiée lors du classement effectué en appliquant la note (2) mais qui est considérée comme nouvelle et non évidente doit aussi être classée à la dernière place appropriée des groupes 17/01 à 17/63. Cette partie peut être soit un matériau tout seul, soit un mélange proprement dit.*
- N      (4)      *Toute partie d'un mélange qui n'est pas identifiée lors du classement effectué en appliquant la note (2) ou la note (3) et qui est considérée comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classée à la dernière place appropriée des groupes 17/01 à 17/63. Tel peut notamment être le cas lorsqu'elle présente un intérêt pour la recherche de mélanges au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle".*

<Supprimer l'ancienne note (3)>

D 17/71      (couvert par 17/00)

D Note(s) après 17/71      <Supprimé(e)>

D 17/72      (couvert par 17/00)

D 17/73      (couvert par 17/00)

D 17/74      (couvert par 17/00)

---

[End of Technical Annexes and of document/  
Fin des annexes techniques et du document]